

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9313

Samedi/Dimanche 8-9 Mai 2021

De l'Etat régulateur à l'Etat providence

Droit d'accès à l'éducation, à la santé et à la recherche scientifique, autant de lacunes révélées, cependant, par la crise sanitaire et relevées par le CNDH



Page 4

Nos vœux



A l'occasion du 18^{ème} anniversaire de S.A.R le Prince Héritier Moulay El Hassan, Libération présente ses vœux déferents à Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

En cette heureuse occasion, nous formulons également nos souhaits de santé, de bonheur et de longue vie à S.A.R le Prince Héritier Moulay El Hassan ainsi qu'à tous les membres de la famille Royale.

Lire page 2

Driss Lachgar : *La crise sanitaire nous a confortés dans nos valeurs et notre référentiel socialistes*



Page 3

La CIMR confirme la solidité et la pérennité de son régime



Page 8

ASFAR-WAC

Le choc de l'ultime manche de la phase aller du championnat



Page 32

Célébration du 18^{ème} anniversaire de S.A.R le Prince Héritier Moulay El Hassan

Un événement qui illustre l'attachement du peuple marocain au Trône alaouite

Actualité



La famille Royale et le peuple marocain tout entier célèbrent, ce samedi, le dix-huitième anniversaire de S.A.R le Prince Héritier Moulay El Hassan, un heureux événement fêté, comme à l'accoutumée, dans une ambiance de joie et d'allégresse, reflétant l'attachement indéfectible et profond du peuple marocain au glorieux Trône Alaouite, garant de l'unité, de la stabilité et de la prospérité du Royaume.

Cet anniversaire vient rappeler les moments de fête que les Marocains ont vécus en ce jour béni du jeudi 8 mai 2003, à l'annonce par le ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie de la naissance, au Palais Royal à Rabat, d'un garçon que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a bien voulu baptiser du prénom de Moulay El Hassan, en hommage à la mémoire de Son auguste grand-père, Feu S.M Hassan II, que Dieu ait son âme en Sa sainte Miséricorde.

Les manifestations de joie et de réjouissance ont jailli à la naissance de Moulay El Hassan, saluée par une salve de 101 coups de canon, tandis que des milliers de citoyens ont afflué, en toute spontanéité, vers l'esplanade de la place du Méchour pour exprimer leur joie et partager le bonheur de l'illustre famille Royale.

Aux réjouissances traditionnellement organisées dans les villes et les campagnes du Royaume en pareille occasion bénie, s'est associée la com-

munauté marocaine établie à l'étranger, dans un même élan autour du symbole que représente la continuité dynastique, ferment de l'unité nationale en ce qu'elle soude toutes les composantes du peuple où qu'elles se trouvent.

Un des moments forts des festivités a été incontestablement la cérémonie de Lâakika, organisée, le 15 mai 2003, dans la pure tradition marocaine et marquée par la procession haute en couleur des délégations des régions du Royaume venues présenter leurs vœux et leurs félicitations à la Famille Royale.

La célébration du 18ème anniversaire de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan renouvelle ainsi l'attachement des Marocains au glorieux Trône Alaouite à travers le serment d'allégeance les unissant au Souverain, Amir Al Mouminine, défenseur de la foi et garant des intérêts suprêmes de la Nation et des citoyens.

Cet heureux événement est également l'occasion de se remémorer quelques-unes des principales activités de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan qui a décroché, en juillet dernier, le baccalauréat "option internationale" session-2020, filière "Sciences économiques et sociales" avec la mention "très bien".

Le 30 septembre 2019, SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan a représenté S.M le Roi Mohammed VI

aux obsèques officielles du défunt président français Jacques Chirac, qui se sont déroulées à l'église Saint-Sulpice à Paris.

Le même jour, Son Altesse Royale le Prince Héritier a pris part, au Palais de l'Élysée, au déjeuner offert par le Président de la République française, Emmanuel Macron, en l'honneur des chefs d'Etat et de Gouvernement présents aux obsèques du défunt Président Jacques Chirac.

Le 22 septembre 2019, SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan a présidé à l'Ecole Royale de cavalerie de Témara la cérémonie de remise du Grand Prix S.M le Roi Mohammed VI du concours officiel de saut d'obstacles.

Le 22 août 2019 et sur ordre de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan a reçu au Palais des hôtes à Rabat, les enfants d'Al Qods participant à la 12^{ème} édition des colonies de vacances, organisée par l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, sous le Haut patronage de S.M le Roi, Président du Comité Al-Qods.

Le 28 juin 2019, Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan a représenté à la province de Fahs Anjra (région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma), S.M le Roi Mohammed VI à la cérémonie de lancement des opérations portuaires du nouveau port Tanger Med II, une plateforme qui permet d'ériger le

Complexe portuaire de Tanger-Med en port leader et première capacité en Méditerranée.

Deux jours auparavant et sur Hautes Instructions de S.M le Roi Mohammed VI, Chef suprême et Chef d'État-Major Général des Forces Armées Royales (FAR), Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan avait présidé, au Collège Royal de l'Enseignement Militaire Supérieur (CREMS) à Kénitra, la cérémonie de sortie de la 19^{ème} promotion du Cours Supérieur de Défense et de la 53^{ème} promotion du Cours État-Major.

Sur ordre de S.M le Roi Mohammed VI, Chef suprême et Chef d'État-major Général des Forces Armées Royales (FAR), Son Altesse Royale le Prince Héritier a également présidé le 14 mai 2019 au Cercle Mess Officiers de Rabat, un four-dîner offert par S.M le Roi à l'occasion du 63^{ème} anniversaire de la création des FAR.

L'anniversaire de l'Héritier du Glorieux Trône alaouite revêt donc une grande symbolique renvoyant au ressourcement de la monarchie dans les fondements spirituels de la Oumma inspirés des traditions du Prophète et des Califes bien guidés, qui, dans leurs comportements quotidiens, ont toujours veillé à être magnanimes et à étendre leur mansuétude aux nécessiteux et aux plus faibles.

Driss Lachguar lors du débat organisé à la FSJES de Fès

La crise sanitaire nous a confortés dans nos valeurs et notre référentiel socialistes



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a été mercredi 5 mai l'hôte de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès dans le cadre de son programme « Dialogues de l'Université », organisé par le Laboratoire des études politiques et du droit public à la Faculté des sciences juridique, économique et sociale à Fès.

Dans le discours prononcé en l'occasion, le Premier secrétaire de l'USFP a affirmé que la pandémie nous a ramenés à notre référentiel social-démocrate, qui met en valeur l'Etat providence et le rôle du secteur public dans des domaines sociaux tels que la santé et l'éducation.

Driss Lachguar a souligné que le projet sociétal de l'USFP repose sur des valeurs dont l'égalité entre les sexes, la liberté et la créativité, affirmant que l'USFP est le seul parti marocain adhérent à l'Internationale socialiste et à d'autres organisations internationales et rappelant que le parti de la Rose a été fondé pour faire face à l'injustice et au despotisme, et que la Commission d'équité et de réconciliation a reconnu les luttes et les sacrifices des militants de l'USFP.

Le dirigeant ittihadî a également mis l'accent sur la nécessité d'une nouvelle alternance, étant

donné les enjeux et les défis auxquels fait face notre pays à tous les niveaux, économique et social.

Il a souligné dans son intervention que la pandémie de la Covid-19 nous a mis devant une situation sans précédent, ajoutant que « la direction de l'USFP a œuvré à l'élaboration d'un programme et d'une vision claire afin de faire face à cette pandémie, et nous avons tenu à considérer comme des priorités majeures, la santé, l'éducation et la révolution numérique ». Dans ce sens, il a rappelé qu'un mémorandum officiel concernant la lutte contre la pandémie a été publié par les médias du parti, tout en précisant que « les discours et les nobles initiatives de S.M le Roi constituent notre référentiel et nous souscrivons pleinement à leurs fondements sociaux et proactifs ».

Concernant la polémique suscitée par la question du quotient électoral, Driss Lachguar a assuré que chaque nation a ses propres lois et son propre système électoral, ajoutant que l'USFP s'est inscrit en faux contre l'idée véhiculée par certains qui prétendent que le nouveau quotient électoral adopté par le Parlement et approuvé par la Cour constitutionnelle favorise la balkanisation du champ politique.

Il a considéré que le nombre de sièges à pourvoir devrait être par-

tagé en fonction du nombre de voix recueillies, afin de consacrer le pluralisme et la justice électorale, soulignant que l'USFP tient toujours à rechercher le consensus avec les autres partis politiques sur toutes les questions, et cela découle de sa profonde conviction de l'importance de l'action institutionnelle basée sur le principe du consensus.

Sur la question de l'héritage, Driss Lachguar a mis les points sur les i en affirmant qu'il n'avait jamais appelé à l'égalité dans l'héritage, ajoutant : « Mes propos ont été déformés. Cela relève de la désinformation et de l'infox qui n'a

aucun fondement. Il s'agit de surenchère ».

Il a expliqué qu'il a seulement défendu la nécessité de mettre en œuvre l'article 19 de la Constitution stipulant que l'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental.

A cet égard, le Premier secrétaire a appelé à un débat véritable et sérieux loin des surenchères politiciennes concernant la question de l'héritage dans le cadre de la Constitution, expliquant qu'il est aberrant que « lorsqu'une femme ouvre un compte bancaire pour l'un de ses enfants, elle n'a pas le droit d'en disposer ». Par ailleurs, Driss Lachguar a appelé à la nécessité de mettre à niveau le système de recherche scientifique au sein des instituts et universités marocains.

« Nous parions sur notre système d'éducation publique, et les Marocains doivent être confiants dans les produits de l'école publique », a-t-il mis en avant, saluant les efforts consentis par le système d'éducation publique (écoles et universités) durant la crise sanitaire.

Il a réaffirmé que l'USFP s'opposera à toute décision portant atteinte à la gratuité de l'éducation, tout en appelant à la nécessité de

garantir toutes les conditions entre les différentes régions du Royaume dans le secteur de l'éducation, car de nombreuses régions souffrent de conditions difficiles qui impactent la scolarité et l'apprentissage des enfants.

Concernant les langues d'enseignement, Driss Lachguar a vivement critiqué la duplicité et la tartuferie de ceux qui s'opposent au renforcement de l'enseignement des langues dans les écoles publiques, alors qu'ils envoient leurs enfants dans des écoles de la mission et des écoles privées, appelant à la justice linguistique et spatiale et au rétablissement du rayonnement de l'école publique.

De son côté, le doyen de la Faculté de droit de Fès a indiqué que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'ouverture de celle-ci sur son environnement et de l'engagement du débat public sur de nombreuses questions, notamment celles concernant la crise sanitaire inédite et les prochaines échéances électorales.

Il a ajouté que les enjeux et les défis auxquels le Maroc est confronté et les chantiers ouverts exigent l'ouverture d'un débat scientifique et objectif au sein de l'université afin d'y trouver des solutions.

M.T



La gratuité de l'enseignement est une ligne rouge pour l'USFP

De l'Etat régulateur à l'Etat providence



Quel bilan peut-on dresser pour les droits de l'Homme en 2020 ? Le bilan est mitigé, selon le Conseil national des droits de l'Homme qui vient de publier son rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc pour l'année 2020, baptisé «Covid-19: situation exceptionnelle et nouvel exercice des droits de l'Homme». Si des lacunes ont été enregistrées, en effet, au niveau des secteurs de la santé, de l'éducation et de la recherche scientifique, l'année passée a été marquée par le lancement de plusieurs projets socioéconomiques qui reflètent une nouvelle vision de l'Etat et une mutation vers l'Etat providence.

Parmi les traits saillants de ce rapport, il y a le nombre de décès dans les établissements pénitentiaires au cours de l'année 2020, y compris les décès de détenus dans les établissements hospitaliers, qui a atteint 213 décès, tandis que le nombre de prisonniers en grève de la faim au cours de la même année a atteint 224.

Le rapport a révélé que le nombre de prisonniers décédés au cours de l'année 2020 a augmenté par rapport à l'année 2019 qui a enregistré 169 décès. Le Conseil a déclaré avoir reçu, de la part de l'administration pénitentiaire, des informations concernant uniquement 44 prisonniers dont les causes de leur décès se répartissent entre le suicide (9 cas), Covid-19 (11 cas) et les causes naturelles (24 cas).

Le rapport a révélé, en outre, que le Conseil avait reçu 224 plaintes ou appels téléphoniques indiquant que des prisonniers étaient en grève de la faim dans certains établissements pénitentiaires.

Le Conseil national des droits de l'Homme a estimé que les cas de suicide dans les prisons représentent un indicateur inquiétant qui appelle à redoubler d'efforts pour étudier scientifiquement les causes qui y conduisent et prendre de nouvelles mesures par la formation, l'observation permanente des cas potentiels, une communication constante avec les familles et un suivi médical des cas souffrant de troubles mentaux.

En ce qui concerne le droit à l'intégrité physique, le CNDH a affirmé que six plaintes ont été déposées concernant des allégations de torture dans des lieux de privation de liberté et 75 plaintes concernant de mauvais traitements subis par des détenus de la part des agents pénitentiaires.

Le Conseil a également noté l'usage de la violence dans l'espace public par les forces de l'ordre à l'égard de nombreuses personnes qui ne respectaient pas les procédures de quarantaine mises en place dans certaines villes.

En ce qui concerne la liberté d'association, le Conseil a souligné qu'au cours de l'année 2020, il a reçu un total de 28 plaintes concernant la liberté d'association allant du refus des autorités locales de recevoir le dossier juridique final

à la réception du dossier sans l'octroi de récépissé provisoire en passant par le refus de remettre le récépissé définitif ou le refus pur d'exercer toutes activités associatives.

Sur un autre plan, ledit rapport annuel a indiqué que la crise épidémique a révélé des déséquilibres majeurs dans le secteur de la santé, affectant, en conséquence, le droit de profiter d'un meilleur état de santé possible. Parmi les déséquilibres mis en évidence par la crise sanitaire, selon le rapport, il y a la faiblesse des infrastructures de santé et le manque de ressources humaines travaillant dans le secteur de la santé, qui est principalement attribué à la faiblesse du budget alloué au secteur, qui ne dépasse pas les 6,56% du budget total de l'Etat (18,7 milliards de dirhams en 2020).

Le rapport a également précisé que la pandémie a révélé le problème du manque d'investissement dans la recherche scientifique, en particulier dans le domaine médical et de la dépendance à la production externe en ce qui concerne les équipements médicaux de base, les fournitures et les médicaments. Le Conseil a estimé que le gouvernement aurait dû impliquer le secteur privé dès le départ dans le processus de soins tout en fixant une tarification nationale unifiée et contrôlée.

Le rapport a également enregistré la faiblesse de la politique de recherche et développement dans le domaine de la santé qui a eu un impact significatif pendant la période pandémique, principalement en raison du rôle limité joué par l'université et de l'absence d'un système qui encourage le secteur privé à investir dans la recherche scientifique médicale.

Le rapport recommandait que les leçons tirées de la pandémie soient utilisées afin d'accélérer l'avancement du secteur de la santé, de surmonter les problèmes structurels et de «construire un système de santé de qualité et accessible pour tous et dans toutes les régions du Maroc sans discrimination et d'assurer une couverture sanitaire pour tous sans exception, en particulier pour les groupes vulnérables.

Hassan Bentaleb

Principales recommandations

I. Pratique conventionnelle et interaction avec le système international des droits de l'Homme

- Renforcer l'interaction avec le système des droits de l'Homme des Nations unies;
- Inviter en permanence les titulaires de mandat des procédures spéciales pour effectuer des visites au Maroc;
- Voter en faveur de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies relative au Moratoire universel sur la peine de mort;
- S'inspirer de la résolution n° 16/18 du Conseil des droits de l'Homme et du Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.

II. Cadre juridique

- Abolir la peine de mort de la loi;
- Réviser et harmoniser les propositions ou les projets de loi relatifs à la protection sociale et à la couverture sanitaire;
- Amender toutes les dispositions du droit pénal relatives à la liberté d'expression;
- Etablir un cadre juridique clair et précis pour l'organisation du procès à distance, respectant le principe de la légalité pénale procédurale;
- Abroger ou amender toutes les dispositions légales susceptibles de discriminer les femmes afin de mettre en œuvre les principes d'égalité et de parité consacrés par la Constitution;
- Réviser et amender le Code de la famille conformément aux principes de la Constitution et des accords internationaux que le Royaume a ratifiés et auxquels il a adhéré;
- Prescrire des dispositions procédurales et objectives pour réduire l'impunité dans les cas de violence à l'égard des femmes;
- Etablir une loi-cadre concernant les personnes âgées compatible avec les normes internationales en la matière.

III - Domaine institutionnel

- Créer un comité national pluridisciplinaire indépendant regroupant des scientifiques, éthiciens et politiques;
- Créer l'Autorité chargée de la parité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination, ainsi que le Conseil consultatif de la famille et de l'enfance.

IV - Politiques publiques, programmes et pratiques

- Veiller à ce que l'approche des droits de l'Homme soit intégrée dans les politiques et programmes de développement;
- Prendre des mesures urgentes pour réduire la surpopulation carcérale;
- Mettre en place une stratégie pour créer un nombre suffisant d'institutions de protection sociale pour accueillir les sans-abri, les personnes en situation de rue et les enfants;
- Asseoir une réforme globale, efficace et équilibrée des trois régimes de retraite selon un calendrier précis;
- Elaborer une stratégie pour l'enseignement à distance comme mécanisme alternatif assurant des garanties pédagogiques pour l'acquisition et le développement des compétences nécessaires;
- Revoir à la hausse le budget consenti au secteur de la santé;
- S'inspirer des considérations éthiques conformes aux normes internationales des droits de l'Homme ainsi que celles relatives à la bioéthique dans les politiques nationales de santé pendant les crises sanitaires.



Droit d'accès à l'éducation, à la santé et à la recherche scientifique, autant de lacunes révélées, cependant, par la crise sanitaire et rapportées par le CNDH

Etat d'urgence sanitaire

Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi à Rabat sous la présidence du chef du gouvernement Saad Dine El Omani, a décidé de prolonger l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 10 juin 2021, et ce dans le cadre des efforts de lutte contre la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).



Chambre des représentants

La Chambre des représentants tiendra, lundi prochain, une séance plénière mensuelle consacrée aux questions orales de politique générale, adressées au chef du gouvernement.

Selon un communiqué de la Chambre des représentants, cette séance, prévue à partir de 12H00, sera axée sur la thématique de "la mise en œuvre du chantier de généralisation de la protection sociale".



Raffaele Coppola, maire de la ville italienne de Livéri

L'UE devrait suivre l'exemple US et reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara

Le maire de la ville italienne de Livéri, Raffaele Coppola, a appelé l'Union européenne à suivre l'exemple de l'administration américaine qui a reconnu la souveraineté du Maroc sur son Sahara.

« Les Etats-Unis ont donné l'exemple en reconnaissant la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud. Il s'agit d'une reconnaissance parfaitement légitime au regard de l'histoire de la région et de la nature des liens de la population locale avec le Maroc, comme j'ai pu le constater de visu lors de ma visite au Sahara », a souligné Raffaele Coppola dans une déclaration à la presse.

Le maire de Livéri, située dans la région de Campanie (Sud de l'Italie), s'était rendu en février 2014 dans les provinces du Sud dans le cadre d'une visite marquée par la signature d'un pacte de jumelage avec Dakhla, soutenant la

souveraineté marocaine sur son Sahara.

« Je salue le geste des Etats-Unis et je pense que l'Union européenne devrait faire de même », a-t-il poursuivi.

Selon Raffaele Coppola, « si l'UE reconnaît la souveraineté marocaine sur ses provinces du Sahara, elle enverrait un signal fort, balayant d'un revers de la main les tensions et divisions héritées de la guerre froide et mettrait en avant les pré-requis d'ouverture permettant d'affronter sereinement le 21ème siècle ».

Le maire de Livéri a saisi l'occasion pour assurer que sa ville et celle de Dakhla prévoient de continuer leur collaboration bilatérale tout en développant des projets communs avec la participation d'investisseurs italiens, notamment de la région de "Campanie" désireux de développer des projets dans le Sahara, profitant ainsi d'une des meilleures infrastructures du



continent et de l'arrivée de fonds d'investissements américains et d'entrepreneurs français, chinois et

russes dans la région.

Sur ce point, Raffaele Coppola se demande « pourquoi l'Italie

tarde à réagir pour se positionner et tirer également avantage de cette opportunité ».

Derek Conway, ancien député britannique

L'Espagne défie le droit international en accueillant Brahim Ghali



En accueillant sur son territoire le dénommé Brahim Ghali poursuivi pour de graves crimes de génocide, de terrorisme et de violations des droits de l'Homme, l'Espagne "défie le droit internatio-

nal", a estimé, jeudi à Londres, l'ex-président du groupe d'amitié parlementaire maroco-britannique, Derek Conway.

Dans une déclaration à la MAP, il a appelé que le chef des milices sé-

paratistes du Polisario fait l'objet d'un mandat d'arrêt international pour les charges retenues contre lui par la justice espagnole pour meurtre, torture, viol, actes de terrorisme, utilisation d'enfants soldats et d'autres viola-

tions des droits de l'Homme.

"En complotant avec l'Algérie pour faire entrer clandestinement ce terroriste sous le motif de recevoir un traitement médical, le gouvernement espagnol défie l'ordre international", s'est indigné Derek Conway, appelant l'Espagne à "expliquer à la communauté internationale les raisons pour lesquelles elle aurait collaboré avec le régime algérien pour faire entrer clandestinement cet individu recherché par la justice" avec "un faux passeport diplomatique délivré par l'Algérie".

En plus de ses manœuvres contre le Maroc, le dénommé Brahim Ghali "a imposé un régime marxiste de terreur aux populations des camps de Tindouf", sans manquer de rappeler qu'il est recherché par la justice espagnole pour de multiples crimes commis à l'encontre de citoyens espagnols entre 2008 et 2016, a noté l'ancien parlementaire britannique.

"Ces accusations font référence à ses actions sur le site industriel de Phosboucrac près de la ville marocaine de Laâyoune lors d'attaques lancées entre 1974-76", précise-t-il, appelant l'Espagne à "agir conformément à son statut de pays européen respectueux des lois en l'arrêtant et en le présentant à la justice pour les atrocités qu'il avait commises contre un nombre de citoyens espagnols et également pour les charges retenues à son encontre au niveau international".

Derek Conway a également rappelé que l'Association sahraouie pour la défense des droits de l'Homme (ASADEDH), basée en Espagne, a demandé instamment d'interpeller le dénommé Brahim Ghali et de le soumettre à une enquête dans le cadre de la plainte déposée à son encontre par des familles espagnoles en relation avec les crimes et violations graves commis contre leurs membres.

Nasser Bourita : *La reprise des relations avec Israël, un élément propice à une paix durable au Proche-Orient*

L'Iran menace l'intégrité territoriale du Maroc et sa sécurité en soutenant le Polisario, en lui fournissant des armes et en entraînant sa milice

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a indiqué jeudi, que la reprise des relations entre le Maroc et Israël est un facteur pour renforcer la dynamique de paix au Proche-Orient.

"Le rétablissement des relations diplomatiques est une réponse à un double appel: un appel de la communauté juive marocaine, désireuse d'approfondir sa relation avec le Maroc, mais aussi un appel à la paix et au développement de la dynamique originelle, propice à une paix durable au Proche-Orient", a-t-il indiqué lors d'une interview accordée à la chaîne de télévision de l'American Israel Public Affairs Committee (AIPAC), en marge de sa rencontre annuelle.

Il a ajouté que pour le Maroc, un "pionnier dans l'action pour la paix au Moyen-Orient depuis Feu S.M Hassan II", il s'agit d'une "étape normale, un pas de conviction, mais aussi un investissement dans la paix et un moyen d'approfondir la relation forte entre le Maroc et la communauté juive".

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI a déclaré que la décision prise par le Maroc en décembre n'était pas une décision opportuniste. C'est une décision de conviction et une décision naturelle en raison de ses liens avec sa communauté juive et de l'implication historique du Maroc dans la paix", a rappelé le ministre. Et d'ajouter que "la dynamique régionale est très importante. La stabilité régionale est très importante pour promouvoir la paix entre Israël et la Palestine. Le Maroc a joué un rôle de pionnier dans le processus de paix au Moyen-Orient et il est aujourd'hui également prêt à y contribuer".

"Nous espérons que tous les efforts seront faits de toutes parts, y compris de la part d'Israël pour promouvoir une paix véritable, une paix, qui préservera la sécurité d'Israël, la sécurité et la stabilité de son peuple, mais qui permet aussi aux Palestiniens de faire valoir leurs droits", a-t-il dit. Revenant sur les relations exceptionnelles entre le Maroc et les membres de sa communauté juive, Nasser Bourita a indiqué que "pour comprendre la relation avec Israël, vous devriez la lier à la relation avec la communauté juive".

"La relation est très ancienne et le lien entre le Maroc et la communauté juive est très profondément enraciné. Et je me demande si nous pouvons parler du Maroc et de la communauté juive en tant qu'entités séparées parce qu'ils forment une seule communauté", a indiqué le ministre, rappelant que "la population juive vit au Maroc depuis des siècles. Elle fait partie de la population marocaine. Elle a enrichi l'identité marocaine. Et c'est pourquoi notre Constitution est peut-être la seule du monde arabe et islamique, qui mentionne la composante juive parmi les composantes importantes de l'identité marocaine". Et de poursuivre qu'il s'agit aussi d'une "relation entre la communauté juive et les Rois du Maroc, une très longue histoire remontant au 15^{ème} siècle lorsque la communauté juive a été expulsée d'Andalousie, pour être accueillie au Maroc. Feu S.M Mohammed V a rejeté les lois antisémites du régime de Vichy et a refusé de remettre la communauté marocaine au régime nazi".

Evoquant les efforts importants consen-



tis pour la préservation de l'identité et du patrimoine juif marocain, Nasser Bourita a indiqué que "Sa Majesté le Roi Mohammed VI œuvre pour préserver cet héritage. La Constitution marocaine fait référence à l'affluent juif. Sa Majesté a également ordonné la rénovation de près de 170 cimetières et lieux saints au Maroc, et plus de 20 synagogues ont été restaurées".

"Aujourd'hui, dans notre programme scolaire, la référence aux composantes juives de l'histoire marocaine est là, ce qui est un fait unique dans le monde arabe et islamique. Et le Maroc est le seul pays arabe et islamique où une communauté juive vit encore avec ses synagogues, son tribunal et avec toutes ses structures comme une composante normale de l'identité marocaine et du peuple marocain", a indiqué Nasser Bourita.

Cette relation est très forte, a-t-il enchaîné, et le million d'Israéliens marocains vivant en Israël ou les centaines de milliers de juifs marocains vivant en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, ou en Europe, ont gardé des liens étroits avec leur pays et avec leurs Rois pendant des siècles.

"C'est pourquoi cette relation est très particulière, elle est unique dans le monde arabe. Et elle a été sauvegardée par les engagements des Rois du Maroc, mais aussi par la volonté du peuple marocain", a noté le ministre.

Interrogé sur les perspectives des relations bilatérales, il a indiqué qu'après la déclaration sur la reprise des relations, un accord trilatéral a été signé, quelques jours après, entre le Maroc, Israël et les Etats-Unis.

"Ces documents sont juridiquement contraignants avec différentes composantes, une reconnaissance par les Etats-Unis de la souveraineté marocaine sur le Sahara, des engagements du Maroc à développer les relations avec Israël et un engagement d'Israël à

s'engager également dans une coopération profonde avec le Royaume du Maroc", a-t-il indiqué.

Depuis, "nous avons pris des mesures concrètes pour traduire dans les faits cette déclaration, les bureaux de liaison ont été ouverts à Rabat et à Tel Aviv, et ils travaillent normalement aujourd'hui avec des diplomates et participent à des événements en Israël et ici au Maroc".

Deuxièmement, a-t-il dit, au moins huit ministres ont eu des contacts avec leurs homologues israéliens, donnant lieu à la signature d'une série d'accords de coopération dans différents domaines.

"Nous avons également créé huit groupes de travail sur la diplomatie, la sécurité, l'eau, l'agriculture, le tourisme, etc., dans lesquels nous devons approfondir la coopération. Les vols seront ouverts, la contrainte est justement ce contexte Covid, mais nous comptons aussi avoir des vols directs entre le Maroc et Israël pour encourager la coopération interpersonnelle. Nous avons également mis en place des plateformes pour les entreprises. Il y a un conseil d'affaires maroco-israélien qui a été créé et une chambre maroco-israélienne du commerce a également été créée il y a quelques semaines", a énuméré Nasser Bourita.

"Et comme il s'agit d'une décision de conviction, nous irons le plus loin possible dans le développement de la coopération bilatérale au bénéfice des deux peuples et pour les bénéfices de la région", a assuré le ministre.

Interrogé, par ailleurs, sur le partenariat solide entre le Maroc et les Etats-Unis, Nasser Bourita a rappelé que "c'est une relation de très longue date. C'est une relation qui est même liée à l'histoire des Etats-Unis, le Maroc étant le premier pays à reconnaître les

Etats-Unis".

"L'accord Maroc-Etats-Unis est le plus ancien accord en vigueur signé par les Etats-Unis. Et aujourd'hui, nous fêterons les 200 ans de la plus ancienne propriété américaine en dehors des Etats-Unis, qui se trouve à Tanger", a-t-il rappelé indiquant que cette relation "s'est adaptée à différentes époques".

"Nous étions alliés pendant la guerre froide, nous étions alliés lorsque l'Est et l'Ouest étaient divisés, nous sommes des alliés pour faire face aux défis émergents, et nous sommes également des alliés pour faire face aux menaces qui pèsent sur notre sécurité et la sécurité de notre peuple", a-t-il noté, rappelant que "l'important est de garder les fondements de cette relation qui sont des valeurs, des intérêts, et des engagements communs pour la paix et la stabilité dans le monde".

Evoquant enfin l'Iran et son rôle déstabilisateur dans la région, Nasser Bourita a précisé que "les gens en savent plus sur les activités nucléaires de l'Iran, mais l'Iran agit également par le biais de mandataires pour déstabiliser l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest".

"L'Iran menace l'intégrité territoriale du Maroc et sa sécurité en soutenant le Polisario, en lui fournissant des armes et en entraînant sa milice à attaquer le Maroc", a-t-il souligné, rappelant que l'Iran élargit sa sphère d'influence également à travers le Hezbollah, "ses activités en Afrique de l'Ouest endommagent l'islam modéré que le Maroc promeut depuis des siècles dans cette région".

Aujourd'hui, "nous sommes toujours vigilants face aux menaces que l'Iran représente pour la sécurité du peuple marocain", a dit le ministre soulignant que la question du Sahara est "cruciale pour le Maroc. Son intégrité territoriale est la clé de sa stabilité".

La Zambie réitère son soutien indéfectible à l'intégrité territoriale du Maroc

La Zambie a réitéré, jeudi, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, Joseph Malanji, son soutien "indéfectible et constant" à l'intégrité territoriale du Maroc.

Lors d'un entretien par visioconférence avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, le chef de la diplomatie zambienne a salué les efforts du Maroc visant à parvenir à une solution politique au différend régional autour du Sahara marocain, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Cette entrevue, ajoute-t-on, s'inscrit dans le cadre des efforts visant le renforcement des liens de coopération, d'amitié et de fraternité entre les deux pays.

Le ministre zambien a saisi l'occasion pour saluer la crédibilité et la primauté du plan d'autonomie marocain comme base pour le règlement de la question du Sahara, réitérant le plein soutien de la Zambie au rôle joué par les Nations unies en tant que cadre exclusif et consensuel pour parvenir à une solution à ce différend régional.

Il a à cet égard réaffirmé l'appui de son pays à la décision 693 de l'Union africaine (UA) adoptée par le 31ème Sommet de l'organisation, tenu en juillet 2018, soutenant officiellement le processus onusien.

Les deux ministres se sont, d'autre part, félicités des résultats de la visite historique ef-

fectuée par SM le Roi Mohammed VI en Zambie en février 2017. Cette visite a traduit une forte volonté de renforcer les relations bilatérales et tisser des liens personnels entre les deux chefs d'Etat, SM le Roi Mohammed VI et son excellence le président Edgar Lungu, de même qu'elle a marqué le début d'une nouvelle ère dans les relations bilatérales, souligne le communiqué.

Les deux ministres ont, par ailleurs, convenu d'intensifier les consultations politiques sur les questions africaines et internationales d'intérêt commun.

Ils ont, à ce propos, mis l'accent sur la nécessité de s'orienter vers des actions concrètes pour raffermir les relations entre les deux pays, notamment à travers l'identification de nouveaux domaines de coopération.

Sur le plan diplomatique, les deux parties ont convenu de charger leurs représentants permanents à New York, Genève et au sein de l'UA de coordonner leurs actions concernant les questions d'intérêt commun. Les deux parties ont d'autre part exprimé leur volonté d'intensifier les contacts et la coordination entre les deux pays lors des différentes réunions multilatérales et forums internationaux, particulièrement l'UA et les Nations unies.

L'accent a été aussi mis sur l'importance de la Commission mixte de coopération en tant que mécanisme fondamental pour promouvoir la collaboration continue entre les deux pays. Il a été convenu à ce propos de tenir la première



session de cette Commission une fois la situation sanitaire mondiale le permet.

Les deux parties n'ont pas manqué de saluer l'ouverture, en octobre 2020, par la Zambie d'une ambassade à Rabat et d'un consulat général à Laâyoune.

Sur le plan économique et social, Nasser Bourita a assuré son homologue zambien de la disposition du Maroc de partager avec la Zambie son expérience et son expertise dans le domaine du développement économique et

social. Les deux ministres ont, dans cette veine, exprimé le souhait de développer la coopération bilatérale dans divers domaines tels que l'énergie (énergies renouvelables), l'agriculture, les infrastructures, la formation, l'eau et l'éducation. Joseph Malanji a en outre exprimé à Nasser Bourita le soutien indéfectible de la Zambie à la candidature marocaine au poste de commissaire de l'UA pour l'éducation, la science, la technologie et l'innovation, conclut le communiqué.

Rabat loue l'appui indéfectible du Gabon à la marocanité du Sahara

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, s'est entretenu, jeudi par visioconférence, avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Francophonie, de l'Intégration régionale et des Gabonais de l'étranger, Pacôme Moubelet-Boubeya, dans le cadre du renforcement continu des relations stratégiques maroco-gabonaises.

Basé sur des relations de fraternité historiques, dont les premiers jalons ont été posés par feu SM le Roi Hassan II et feu le Président Omar Bongo Ondimba, ce partenariat stratégique se voit aujourd'hui consacré par SM le Roi Mohammed VI et le Président Ali Bongo Ondimba, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger. Au cours de cet entretien, les deux parties ont souligné l'importance d'accompagner l'étroite coopération politique par un renforcement des échanges commerciaux et des investissements entre le Maroc et le Gabon qui se positionnent comme acteurs clés en matière d'intégration régionale en Afrique, rapporte le communiqué. Dans ce cadre, les deux parties ont convenu de la préparation, dans les prochains mois, de la grande Commission mixte qui s'attachera particulièrement au développement du maillage économique entre le Maroc et le Gabon.

A cet effet, ils ont souligné l'intérêt de promouvoir les mécanismes et les outils d'échange et de coopération entre les communautés d'affaires des deux pays, dans l'optique de l'organisation d'un forum économique. Les deux ministres se sont réjouis de la parfaite concordance de leurs points de vue sur les différentes questions régionales et internationales d'intérêt commun. S'agissant de la question du Sahara, la partie marocaine a loué l'appui indéfectible apporté par le Gabon à la marocanité du Sahara et son engagement ferme à soutenir les efforts visant à trouver une solution durable à ce différend, dans le cadre de la souveraineté du Royaume et sous l'égide exclusive des Nations unies.

A cet égard, les deux ministres ont insisté sur l'impératif du respect des normes et procédures au sein des organes de l'Union africaine et ont réaffirmé la pertinence de la décision 693 du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, datant de juillet 2018, qui a consacré l'exclusivité de l'ONU en tant que cadre pour la recherche d'une solution au conflit régional autour du Sahara marocain. De son côté, le ministre gabonais s'est félicité de la solidarité à toute épreuve liant les deux pays, traduisant la volonté partagée des deux chefs d'Etat de faire des relations bilatérales un modèle de coopération interafricaine, fondé sur les valeurs d'échange et de partage. A ce titre, s'accordant à appuyer mutuellement les candidatures marocaines et gabonaises au niveau des instances régionales et internationales, Pacôme Moubelet-Boubeya a exprimé le soutien inconditionnel du Gabon à la candidature du Maroc au poste de Commissaire à l'éducation, la science, la technologie et l'innovation au sein de la commission de l'Union africaine, conclut le communiqué.

Le Bénin réaffirme son appui à l'ONU en tant que cadre exclusif pour une solution au différend du Sahara

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, s'est entretenu, jeudi par visioconférence, avec le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République du Bénin, Aurélien Agbenonci, dans le cadre du renforcement continu des relations stratégiques maroco-bénoises.

Les deux responsables ont souligné l'exemplarité des relations bilatérales Maroc-Bénin, sous les Hautes directives des deux chefs d'Etat, Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président Patrice Talon, et leur souhait de consolider leur partenariat stratégique pour faire des relations entre les deux pays un modèle de relations interafricaine, fondé sur les valeurs de solidarité, d'échange et de partage, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

A cet égard, Aurélien Agbenonci a salué la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour une coopération interafricaine solidaire et concrète, a souligné la même source, ajoutant que les deux ministres se sont félicités des résultats des élections présidentielles qui se sont déroulées au Bénin le 11 avril 2021, dans le calme et la transparence et qui ont consacré la victoire du Président Talon, pour un mandat de cinq ans.

Les deux parties ont souligné l'importance de développer la coopération économique tout en appelant les communautés d'affaires respectives à s'impliquer davantage et à saisir les op-

portunités qui s'offrent aux deux pays dans la période post-Covid.

Ainsi, Nasser Bourita et Aurélien Agbenonci se sont accordés à renforcer davantage leur partenariat dans les domaines de la formation, l'investissement, les énergies renouvelables, la pêche maritime et la transformation des produits de la mer, le tourisme, les affaires islamiques, la protection civile, la coopération portuaire, le transport aéroportuaire et la justice.

A cet égard, les deux ministres ont convenu de tenir, à Cotonou, une fois que la situation sanitaire mondiale le permettrait, la prochaine session de la Commission mixte de coopération maroco-bénoise.

S'agissant de la question du Sahara marocain, le ministre béninois a réitéré l'appui de son pays au rôle joué par les Nations unies en tant que cadre exclusif et consensuel pour atteindre une solution durable à ce différend régional, conformément aux dispositions de la résolution 693 adoptée par les chefs d'Etat de l'Union africaine.

A ce titre, Rabat et Cotonou ont insisté sur l'importance de renforcer la communication et la coordination stratégiques dans les différentes plateformes multilatérales, telles que l'Union africaine et les Nations unies.

Les deux ministres se sont réjouis de la parfaite convergence de leurs points de vue sur les différentes questions régionales et internationales d'intérêt commun et ont convenu d'appuyer les candidatures marocaines et béninoises au niveau des instances régionales et internationales, conclut le communiqué.

Economie

Les "Mardis du PCNS"
Nécessité d'encourager
les projets d'innovation
sociale

Adnane Addioui, membre fondateur du Centre marocain pour l'innovation et l'entrepreneuriat social (MCISE), a souligné récemment la nécessité d'encourager les projets d'innovation sociale, particulièrement ceux portés par les jeunes.

M. Addioui, qui s'exprimait lors de l'émission hebdomadaire "les Mardis du PCNS" produite par le Policy Center for the New South (PCNS), a mis en avant l'importance de l'innovation sociale en tant qu'outil pour faire face aux défis et contraintes économiques et sociétaux, particulièrement en ces temps de pandémie, insistant sur la nécessité d'encourager les initiatives individuelles et créatives portées par les jeunes, rapporte la MAP.

Lors de cette émission qui s'est penchée cette semaine sur l'innovation sociale et son rôle dans la relance économique, M. Addioui a mis l'accent sur la forte volonté manifestée dans ce sens par les Marocains, tous âges confondus, en comparaison avec plusieurs autres pays, appelant à un accompagnement adéquat afin de transformer leurs idées en projets à forte valeur ajoutée, et ce dans la finalité de résoudre les problématiques économiques et sociales et ainsi améliorer le niveau de vie des citoyens.

D'après M. Addioui, l'innovation sociale est une méthodologie de réflexion consistant à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux, qui peut être appliquée à n'importe quel secteur (énergie, éducation, santé, gestion...).

L'innovation sociale, a-t-il dit, est fondée sur des valeurs nécessaires à l'amélioration des sociétés, soulevant qu'elle est "l'opposé de toute réflexion bornée et s'aligne avec l'approche systémique (system thinking)".

Il a, en revanche, fait remarquer que l'existence de certains problèmes culturels, administratifs ou sociaux pourraient entraver la mise en œuvre "systématique" de projets d'innovation sociale à fort impact.

"Les Mardis du PCNS" (Policy Center for The New South) se veut un rendez-vous hebdomadaire qui accueille des experts et des représentants des secteurs public et privé, de divers domaines, afin de discuter des sujets d'actualité sur la scène internationale et régionale.

Lancé en 2014 à Rabat avec plus de 40 chercheurs associés du Sud comme du Nord, le Policy Center for the New South (PCNS) offre une perspective du Sud sur les enjeux des pays en développement.

La CIMR confirme la solidité et la pérennité de son régime



Dans un contexte marqué par une crise sanitaire due au coronavirus, la Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR) a confirmé de nouveau la pérennité de son régime.

Approuvés lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue mercredi 28 avril dernier, les résultats financiers de l'exercice 2020 et ceux du Bilan Actuariel ont, en effet, été approuvés par des adhérents de la CIMR qui ont pu constater l'embonpoint du régime. Des résultats certifiés par le cabinet d'actuariat indépendant Mazars Actuariat.

Selon le top management de la caisse, les provisions techniques de la CIMR se sont appréciées de 7,7% à 67 milliards de dirhams au cours terme de l'année écoulée.

En effet, « l'exercice 2020 a enregistré un solde de provisions techniques (réserve de prévoyance plus provision mathématique relative à la capitalisation et aux prestations échues et non payées) de 67.020 millions de dirhams, contre 62.252 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de

7,7% par rapport à l'année 2019 », a-t-il indiqué.

Au cours de cette rencontre tenue sous la présidence de Khalid Cheddadi, la Caisse a relevé une progression de 1.17% des actifs cotisant par rapport à 2019, ajoutant que l'année 2020 a enregistré 374 nouveaux adhérents au profit de 5536 affiliés.

« Le nombre des affiliés à la CIMR a progressé de 4,89%, atteignant un effectif global de 733.843, répartis entre actifs cotisants, au nombre de 379 879 et ayants droit, au nombre de 353.964 », a-t-elle souligné dans un communiqué. Et d'ajouter

qu'en 2019, 185 753 personnes ont bénéficié d'une prestation de la part de la CIMR.

Le top management concède, en revanche, que « la CIMR a enregistré un excédent d'exploitation de 4.762 millions de dirhams en 2020, par rapport à la même période de l'exercice précédent qui a réalisé un résultat de 6.222 millions de dirhams, enregistrant ainsi une baisse de 23,5% ».

Dans son rapport, la Caisse a également estimé son portefeuille, au 31 décembre 2020, à 74.427 millions de dirhams en valeur de marché.

A fin 2020, souligne le document, « les produits du patrimoine et plus-values, nets des charges, des pertes et des dotations et reprises sur provisions pour dépréciation de titres, se sont élevés à 2231 millions de dirhams contre 3.348 millions de dirhams en 2019 ». Ce qui correspond à une baisse de 39%.

Abordant le point concernant les impacts de la crise sanitaire sur la CIMR, la Caisse a noté que ceux-ci se manifesteront principalement à travers la réduction des

contributions du fait de la baisse de l'emploi des contributions du fait des suspensions temporaires des adhésions, et celle des revenus financiers survenue suite au report et à l'étalement du paiement des contributions ainsi que le provisionnement des participations à la suite de l'effondrement du marché financier.

Revenant sur la pérennité du régime confirmée, le top management de la CIMR a expliqué que la projection du fonds de prévoyance réalisée dans le cadre du bilan actuariel répond aux deux critères de pérennité fixés par la charte de pilotage.

Et la Caisse de préciser : « Le fonds est ainsi constamment positif sur la durée de projection et la courbe de projection est ascendante en fin de période de projection ».

Quant aux critères de pérennité fixés par la loi 64-12, elle assure les respecter ainsi que « la Circulaire de monsieur le président de l'ACAPS du 4 mars 2019 relative au contrôle des organismes de retraite de droit privé ».

Alain Bouithy



Hausse de 7,7%
des provisions
techniques

Hausse des transferts des MRE au premier trimestre



Les transferts de fonds effectués par les Marocains résidant à l'étranger (MRE) ont augmenté de 41,8% au titre des trois premiers mois de cette année, selon l'Office des changes. Ces transferts se sont ainsi établis à plus de 20,89 milliards de dirhams (MMDH) à fin mars dernier contre 14,73 MMDH durant la même période un an auparavant, précise l'Office dans son récent bulletin sur les indicateurs des échanges extérieurs.

Ce bulletin indique aussi que la balance des échanges de services affiche un excédent en baisse de 48,9% à 11.457 MDH au premier trimestre de cette année et ce, suite au repli des exportations plus accentué que cel-

lui des importations.

En effet, les exportations se sont situées à 28,27 MMDH à fin mars 2021, en diminution de 34,9%. Cette baisse s'explique à hauteur de 78,4% de la chute des recettes voyages, principale composante des exportations de services. En parallèle, les importations de services ont reculé de 20,1%. Ainsi, les recettes voyages se sont chiffrées à près de 5,32 MMDH à fin mars 2021, en baisse de 69,1%. De même, les dépenses voyages ont régressé de 47,6%, fait savoir l'Office des changes, notant que l'excédent de la balance voyages s'inscrit, ainsi, en repli de 76%.



Le dirham prévu en hausse de 0,1% face au dollar

Le dirham devrait s'apprécier face au dollar de 0,1% au cours du prochain mois, avant de se déprécier de 0,1% et 0,3% à horizons 2 et 3 mois par rapport à un niveau actuel de 8,92, prévoit Attijari Global Research (AGR) dans sa note "Weekly MAD Insights - currencies" de la semaine du 26 au 30 avril.

"Tenant compte des conditions de liquidité sur le marché des changes et des niveaux de spreads actuels, nous avons revu à la baisse nos prévisions d'évolution de la parité USD/MAD à horizons 1, 2 et 3 mois. Ainsi, nous anticipons un léger mouvement d'appréciation du MAD face au

dollar au cours du mois prochain. Toutefois, cette tendance devrait s'inverser à horizon 2-3 mois", indique AGR. La parité USD/MAD se situerait ainsi à 8,91, 8,92 et 8,94 à horizons 1, 2 et 3 mois, contre une prévision initiale de 8,92, 8,94 et 8,95, précise la même source. En parallèle, la monnaie nationale devrait se stabiliser à son niveau actuel face à l'euro au cours du prochain mois, avant de se déprécier de 0,2% et 0,4% à horizons 2 et 3 mois. Par conséquent, la parité EUR/MAD atteindrait 10,78, 10,80 et 10,82 contre une prévision initiale de 10,80, 10,82 et 10,83 sur les mêmes périodes et contre un cours actuel de 10,77.

La CGEM appelle à la mise en place d'un cadre fiscal incitatif

Le président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Chakib Alj, a appelé, mercredi à Rabat, à la mise en place d'un cadre légal et réglementaire clair, attractif et favorable à l'innovation, à même d'encourager l'investissement. "Pour investir, un chef d'entreprise a besoin de se sentir soutenu et en confiance. Il a aussi besoin d'un cadre légal et réglementaire clair, attractif et favorable à l'innovation, d'un guichet unique efficace, d'un capital humain formé, d'infrastructures et de services de base de qualité et d'un accès simplifié au financement", a indiqué Chakib Alj, lors de la 12ème réunion annuelle du Comité national de l'environnement des affaires (CNEA).

Depuis sa création en 2010, le CNEA a pu réaliser plusieurs avan-

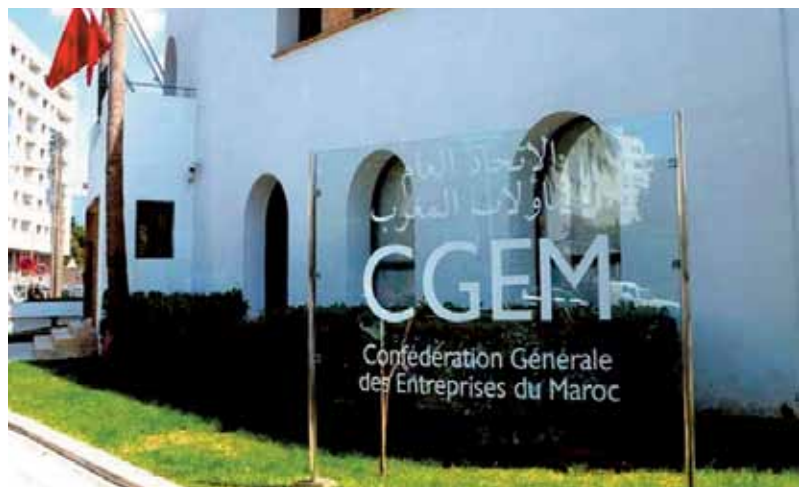
cées, a-t-il souligné, appelant, toutefois, à redoubler d'efforts et adopter un rythme plus soutenu, afin de positionner le Royaume comme un hub d'investissement de référence, régional, continental et international, rapporte la MAP.

Il a, dans ce sens, mis l'accent sur la nécessité d'agir rapidement sur des défis fondamentaux, notamment l'amélioration des coûts des facteurs de production, en particulier le foncier et l'énergie, à travers la mise en place de plateformes de location à proximité des pôles économiques et l'accélération de l'adoption de la loi sur l'autoproduction.

En outre, le président de la CGEM a qualifié l'assouplissement de la législation du travail d'un chantier prioritaire, relevant que le Code du travail a besoin d'être adapté aux réalités du marché, notamment en établissant une flexibilité responsable afin d'encourager les entreprises à créer de l'emploi de qualité.

En termes de financement, il a appelé à davantage d'innovation en favorisant la mise en place de nouveaux leviers comme les dettes mezzanines, les fonds de soutien ou encore des prises de participation, à travers le marché des capitaux, et en accélérant la mise en place des circulaires d'application de la loi relative au crowdfunding (financement collaboratif).

Par ailleurs, il a estimé que l'in-



novation et la technologie restent encore très coûteuses au Maroc, ajoutant que la CGEM a toujours recommandé la mise en place d'un cadre juridique et fiscal incitatif et l'amélioration des mécanismes d'aide au financement de l'innovation, qui sont très faibles.

Sur un autre registre, M. Alj a relevé que la commande publique doit jouer son rôle de levier stratégique de développement économique et social au Maroc, estimant, dans ce sens, qu'il faudra renforcer la visibilité sur les marchés publics et avoir une démarche plus inclu-

sive des TPME, notamment en région, et qui favorise la préférence nationale.

Et d'ajouter que "la préférence nationale doit concerner tous les établissements et entreprises publiques (EEP) et doit être généralisée à tous les marchés, que ce soit en matière de fournitures, de travaux, que de services". Cette réunion, présidée par le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a vu l'adoption de la politique nationale de l'environnement des affaires couvrant la période allant de 2021 à 2025.

Cette politique comprend un total de 33 chantiers de réforme relatifs, notamment, à la simplification des procédures administratives et l'amélioration du cadre juridique et réglementaire des affaires, les délais de paiement et de l'accès au financement, l'infrastructure et la commande publique.

Il est également question de la qualification du capital humain, du renforcement des mécanismes d'accompagnement des entreprises et de l'intégration du secteur informel.



Favoriser une innovation à même d'encourager l'investissement

Lancement de la campagne solidaire "Business"



Le coup d'envoi d'une campagne de communication digitale solidaire, baptisée "Business", sera donné dimanche 9 mai par l'Agence de communication MediAlaoui Agency.

Cette initiative vise à utiliser le pouvoir du monde digital afin de mobiliser la communauté pour aider les petits commerçants et entrepreneurs marocains, indique l'Agence dans un communiqué.

L'agence cite dans ce sens l'exemple d'Amina, une maman approchant la quarantaine avec une petite fille à sa charge, qui depuis plus d'une année s'est retrouvée sans revenu fixe à cause de la crise sanitaire de Covid-19. Souhaitant faire de sa passion son métier et son gagne-pain, elle décida de lancer son propre projet de restauration, offrant

ainsi un large choix de plats à prix abordable, rapporte la MAP.

Et de poursuivre : "Notre activation se déroule sur plusieurs étapes, en commençant par l'accompagnement d'Amina dans l'élaboration du menu jusqu'au lancement de la campagne qui regroupe par ailleurs les différents acteurs du monde du digital, allant des créateurs de contenu jusqu'aux presses écrites et audiovisuelles et ce, dans le but d'atteindre 100 commandes en 48h et permettre ainsi à Mama Hajja d'atteindre plus de clients et accroître son chiffre d'affaires".

La directrice générale de l'agence, Safaa Ouchen, a souligné que "nous voulons mobiliser le savoir-faire de l'agence et relever le défi de collecter 100 commandes pour chaque entrepreneur avec qui

nous allons travailler et nous invitons toutes les Marocaines et Marocains à se mobiliser et aider du mieux qu'ils puissent. Chaque action compte".

MediAlaoui porte la responsabilité de mobiliser au quotidien pour penser, concevoir et développer des solutions digitales et publicitaires aux entreprises de différentes tailles et de différents secteurs d'activités. Elle vise à travailler avec plus de 50.000 entreprises nationales et internationales d'ici 2025.

L'agence se fixe continuellement des défis pour permettre à ses partenaires de se démarquer et de laisser leurs empreintes sur le monde digital, tout en garantissant un retour sur investissement de leurs dépenses marketing et publicitaire.



Vif débat mondial autour de la levée des brevets sur les vaccins



Le soutien américain à une levée des brevets sur les vaccins contre le Covid-19 a suscité de l'intérêt à travers le monde mais certains comme les Européens parlent plutôt de discuter d'une telle mesure que de l'appuyer, tandis que l'industrie pharmaceutique freine des quatre fers.

La patronne de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) Ngozi Okonjo-Iweala a ainsi "chaleureusement" salué jeudi l'annonce faite la veille à ce sujet par les Etats-Unis. Elle a dans le même temps encouragé l'Inde et l'Afrique du Sud, à l'origine de cette proposition destinée à accélérer la production et la distribution des vaccins, à rapidement présenter un texte révisé, plus acceptable par tous.

Emboitant le pas au chef de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, qui avait parlé mercredi d'une "décision historique", un porte-parole des Nations unies s'est à son tour réjoui de cette initiative, qui "peut augmenter de manière importante l'approvisionnement du système Covax" de partage des vaccins avec les pays pauvres.

Tous s'exprimaient après les déclarations la représentante

américaine au Commerce Katherine Tai, selon laquelle, "pour mettre fin à cette pandémie, (le gouvernement américain) soutient la levée" provisoire de ces brevets.

Et ce à un moment où l'Inde subit toujours une mortalité et une contagion record : 3.980 morts et 412.262 contaminations supplémentaires jeudi, avec un bilan total, que les experts jugent largement sous-évalué, de plus de 230.000 morts et 21 millions de cas.

La Russie, qui vient d'homologuer le Sputnik Light, son vaccin contre le coronavirus en une seule dose, "soutiendrait une telle approche", a assuré son président, Vladimir Poutine. Jusqu'ici réticent, son homologue français Emmanuel Macron s'y est finalement également dit "tout à fait favorable".

Cependant que pour l'Union africaine, "l'histoire se souviendra de la décision prise par le gouvernement américain comme étant la bonne chose au bon moment pour combattre ce défi terrible".

Les réactions étaient toutefois plus nuancées du côté de l'Union européenne, jusqu'ici hostile à pareille initiative, mais qui s'est dite, par la voix de la présidente de la Commission Ur-

sula von der Leyen, "prête à discuter de toute proposition qui s'attaquerait à la crise de façon efficace et pragmatique". "La protection de la propriété intellectuelle est la source de l'innovation et doit continuer à l'avenir à le rester", a en revanche mis en garde Berlin.

Plus tranchante, la Suisse -où l'industrie pharmaceutique pèse lourd- a averti qu'une suspension de brevets ne ferait rien pour "un accès équitable, abordable et rapide aux vaccins, médicaments et produits de diagnostic contre le Covid-19".

Pour l'heure, les brevets sont essentiellement détenus par des laboratoires américains globalement opposés à leur levée qui les priverait, selon eux, d'un retour sur des investissements coûteux.

L'annonce de Washington a d'ailleurs été qualifiée de "décevante" par la Fédération internationale de l'industrie pharmaceutique (IFPMA), qui a déploré une "réponse simple mais faussée à un problème complexe".

Stephen Uhl, le président de la fédération américaine (PhRMA), considère à ce sujet qu'une telle décision pourrait "davantage affaiblir les chaînes d'approvisionnement déjà ten-

dues et favoriser la prolifération des vaccins contrefaits".

Cela, a renchéri le laboratoire allemand BioNTech, n'aurait pas d'effet "à court et moyen termes" car la protection des brevets n'est pas le facteur limitant la production et l'approvisionnement de son vaccin mis au point avec l'américain Pfizer, dont le PDG Albert Bourla a dit à l'AFP n'être "pas du tout" en faveur d'une levée des brevets.

Conséquence immédiate, sa compagnie, ainsi que Moderna, un autre groupe américain, et BioNTech ont enregistré une baisse de plus ou moins 2% de leurs cours jeudi à New York.

Parallèlement à ce vif débat, la fracture continue de se creuser entre les nations déshéritées, à la peine, et les pays riches, où les campagnes de vaccination - bientôt élargies aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne aux adolescents - permettent une levée progressive des restrictions.

Moderna a annoncé jeudi une efficacité de 96% de son vaccin contre le Covid-19 chez les 12-17 ans, selon de premiers résultats d'essais cliniques.

Les autorités indiennes ont pour leur part prévenu qu'il fallait se préparer à de "nouvelles vagues" épidémiques et les spé-

cialistes pensent que le pire serait encore à venir, avec un pic atteint pas avant plusieurs semaines.

Au Danemark, en revanche, la situation épidémiologique est sous contrôle, au point que devaient rouvrir jeudi les cinémas, théâtres et centres de fitness sur présentation d'un "coronapas" - un passeport sanitaire certifiant d'un test négatif de moins de 72h, d'une vaccination ou d'une guérison récente du Covid-19.

Non loin de là, en Suède, qui a suivi une stratégie moins stricte contre le virus, le million de cas détectés de Covid-19, soit près de 10% de la population, a été dépassé, la plaçant à la deuxième place pour les nouvelles contaminations en Europe.

Ces inégalités se retrouvent aux Jeux olympiques de Tokyo : Pfizer et BioNTech ont promis de donner des vaccins aux participants, inégalement protégés selon les pays, "en vue de s'assurer que les membres des délégations participantes reçoivent leur deuxième dose avant leur arrivée à Tokyo".

Sur l'ensemble de la planète, le Covid-19 a fait plus de 3,2 millions de morts et contaminé plus de 155 millions de personnes depuis fin 2019, selon un bilan établi jeudi par l'AFP.

Lourde peine d'emprisonnement pour une militante du Hirak

La justice algérienne a condamné, mardi, à quatre ans de prison ferme Amira Bouraoui, une figure de proue du mouvement de protestation en Algérie, selon le Comité National pour la Libération des Détenus (CNLD).

Mme Amira Bouraoui a été condamnée deux fois par le tribunal de Cheraga (Alger) à une peine de deux ans de prison ferme dans deux affaires distinctes, a précisé le Comité dans une publication sur le réseau social Facebook.

La première condamnation à une peine de deux ans de prison ferme a été prononcée dans le cadre de poursuites pour "outrage à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions", "atteinte à la personne du président de la république", et "diffusion d'informations susceptibles d'attenter à l'ordre public".

Le parquet avait requis une peine de trois ans de prison et une amende de 300.000 dinars dans le cadre de ces poursuites.

La deuxième condamnation, également à une peine de deux ans de prison ferme, a été prononcée dans le cadre d'une poursuite pour "atteinte aux préceptes de l'islam et au prophète", pour laquelle le parquet avait requis une peine de cinq ans de prison ferme et une amende de 50.000 dinars.

Le procès de Mme Bouraoui s'est déroulé le 27 avril dernier, après les renvois du 13 avril et du 30 mars derniers au tribunal de Cheraga d'Alger, rappelle le CNLD.

Au cours des dernières semaines, plusieurs organisations algériennes et internationales ont exprimé leurs inquiétudes quant à la répression du droit à la liberté d'expression dans ce pays maghrébin.



Dans ce sens, un grand nombre d'eurodéputés ont interpellé le Haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, sur les intimidations et les abus en tous genres que subissent toujours les activistes du Hirak.

Dans une lettre adressée à M. Borrell, ces eurodéputés, toutes tendances politiques confondues, affirment que plusieurs rapports d'ONG, internationales et nationales, "font état d'une répression continue des militants pacifiques"

du mouvement populaire.

Selon eux, ces rapports ont dévoilé plusieurs cas de "tortures et d'abus contre les détenus d'opinion".

Les eurodéputés estiment qu'il est "impératif" que ces violences fassent "l'objet d'une enquête indépendante" pour identifier les responsables, rappelant la récente résolution du Parlement européen "sur la détérioration de la situation des droits humains en Algérie" et qui exige le lancement d'investigations sur ces violations répétées du droit à la liberté d'expression

au pays.

Parmi ces rapports figure celui du Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), une organisation algérienne de défense des droits de l'Homme, qui a dénoncé le recours du pouvoir en Algérie à "la répression pour tenter d'empêcher les manifestations pacifiques".

Dans un communiqué, le RAJ a dénoncé "le harcèlement sécuritaire et le recours à la répression et l'arrestation de dizaines de manifestants pour tenter d'empêcher les manifestations pacifiques".

Amnesty International a dénoncé, quant à elle, "une stratégie délibérée des autorités algériennes visant à écraser la dissidence".

Il s'agit d'"une stratégie qui vient contredire leurs promesses en matière de respect des droits humains", a constaté Amnesty International.

De son côté, la Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Michelle Bachelet, a invité le gouvernement à "immédiatement libérer tous ceux détenus pour avoir participé pacifiquement à des manifestations".

L'Australie va mettre fin à l'interdiction des retours d'Inde



L'Australie ne prolongera pas sa décision très controversée d'interdire à ses ressortissants de rentrer d'Inde, un pays en proie à une très grave flambée épidémique, a annoncé vendredi le Premier ministre.

Le chef du gouvernement Scott Morrison a interdit cette semaine toute arrivée d'Inde par crainte que les installations de quarantaine ne puissent pas être en capacité de gérer les voyageurs contaminés par le Covid-19 à leur arrivée sur le sol australien.

Alors qu'environ 9.000 Australiens sont coincés en Inde, M. Morrison avait menacé de fortes amendes et de peines de prison ceux qui décideraient d'enfreindre cette mesure en rentrant illégalement via d'autres pays.

Le Premier ministre a indiqué vendredi que cette mesure resterait, comme prévu, en vigueur jusqu'au 15 mai et qu'au-delà de cette date les vols de rapatriement pourront reprendre. "Cette mesure a été conçue pour être temporaire et l'avis médical (...) est qu'elle pourra prendre fin, sans danger, le 15 mai comme prévu", a-t-il déclaré.

Trois vols sont programmés afin de rapatrier d'Inde les Australiens les plus vulnérables. A leur arrivée, ils seront conduits dans des installations de quarantaine situées dans l'arrière-pays. A ce jour, aucune décision n'a été prise sur une éventuelle reprise des vols commerciaux.

La décision de M. Morrison avait provoqué un tollé, y compris parmi ses alliés qui ont dénoncé une déci-

sion raciste, et l'abandon à l'étranger d'Australiens dans des situations vulnérables. Il était déjà revenu sur les menaces de poursuites à l'encontre des Australiens de retour au pays, en déclarant qu'il était "hautement improbable" que la sanction soit un jour appliquée.

La légalité de cette interdiction va être examinée par un tribunal fédéral, une audience est prévue lundi.

L'Australie a plutôt bien contenu la propagation du Covid-19 sur son sol, au moyen notamment d'un contrôle drastique de ses frontières.

Tous les foyers épidémiques -très localisés- apparus récemment ont été liés à des failles dans les installations de quarantaine. Depuis mars 2020, le nombre d'Australiens autorisés à rentrer dans leur pays est limité.

Les limites de la coopération climatique américano-chinoise



Malgré leur rivalité de plus en plus amère, les Etats-Unis et la Chine ont récemment envoyé les bons signaux concernant une coopération potentielle dans la lutte contre le changement climatique. La déclaration conjointe publiée à l'issue de la réunion de mi-avril entre John Kerry, envoyé spécial présidentiel américain pour le climat, et son homologue chinois, Xie Zhenhua, indique que les deux gouvernements tentent peut-être d'utiliser la collaboration sur la politique climatique pour empêcher leur relation de se transformer en inimitié pure et simple. Mais le chemin à parcourir est parsemé de mines terrestres géopolitiques.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les Etats-Unis et la Chine se comportent de manière responsable en ce moment. Les deux pays considèrent le changement climatique comme une menace existentielle et ont un vif intérêt pour la coopération. Et Biden et le président chinois Xi Jinping savent que l'intransigence ouverte ou l'obstructionnisme sur cette question leur coûterait cher en termes d'opinion publique internationale.

Pendant la guerre froide, la lutte idéologique entre le communisme et le capitalisme a divisé le monde et cimenté des alliances. Mais dans la décennie à venir, il est peu probable que l'idéologie à elle seule gagne de nombreux amis aux Etats-Unis et en Chine. Le Parti communiste chinois n'a plus de véritable idéologie à proprement parler, tandis que la polarisation politique et le trumpisme ont terni l'éclat de l'Amérique. Au lieu de cela, étant donné que le changement climatique met en péril la survie humaine, le leadership dans la lutte contre le problème façonnera les alliances internationales.

Transformer les engagements rhétoriques en matière de climat en action mettra durement les deux pays à l'épreuve dans les années à venir. Peu de temps après le récent sommet sur le climat de Biden des dirigeants mondiaux, par exemple, le ministre chinois des Affaires étrangères Wang Yi a laissé entendre que la coopération de la Chine avec l'Amérique dépendrait de la question de savoir si les Etats-Unis «interfèrent dans les affaires intérieures de la Chine».

Alors que la Chine considère le Tibet, le Xinjiang, Hong Kong et, surtout, Taïwan comme des «affaires intérieures», Kerry a clairement indiqué que les Etats-Unis n'échangeront pas de concessions sur ces questions contre une coopération chinoise sur le changement climatique. À moins que la Chine ou les Etats-Unis n'assouplissent leur position, on peut s'attendre à ce que la poursuite de l'escalade des tensions sino-américaines sur ces questions brûlantes compromette les efforts bilatéraux sur le climat.

Outre la difficulté d'isoler leurs conflits bilatéraux des domaines de collaboration potentielle, on ne sait pas ce que les Etats-Unis et la Chine peuvent apporter. La brève déclaration conjointe Etats-Unis-Chine offre peu de détails, et pour de bonnes raisons. Compte tenu de l'absence de confiance, aucun des deux pays n'est disposé à prendre des engagements contraignants.

En conséquence, la coopération bilatérale sur le changement climatique sera au mieux volatile, modeste et progressive. La volatilité découle de l'instabilité globale des relations américano-chinoises, avec un pic de tensions infligeant inévitablement des dommages collatéraux aux efforts cli-

matiques. La méfiance et l'hostilité mutuelles empêcheront également les deux parties de prendre de grandes mesures et les motiveront à négocier durement. Seules des mesures mineures peuvent mettre à l'épreuve la confiance et produire une bonne volonté suffisante pour soutenir la coopération. Il faut donc s'attendre à un processus progressif et prolongé.

Etant donné l'absence de confiance mutuelle, les Etats-Unis et la Chine peuvent peut-être mieux coopérer en s'abstenant de certaines actions, plutôt qu'en essayant activement de réaliser des choses ensemble. Ici, le premier impératif est d'éviter de lier la coopération climatique aux aspects les plus conflictuels de la relation bilatérale, tels que les droits de l'Homme, le commerce et la sécurité.

Exercer une telle retenue exigera plus de la Chine que des Etats-Unis, car les dirigeants chinois croient apparemment que la question climatique leur donne un effet de levier crucial sur les politiques de Biden dans d'autres domaines. Xi doit reconnaître que de tels liens seront contre-productifs. Le fort sentiment bipartisan anti-chinois aux Etats-Unis laisse peu de marge de manœuvre à Biden, et l'intransigence chinoise pourrait gravement nuire à la crédibilité de Xi en tant que leader mondial du changement climatique.

La répression de la tentation de marquer des points en s'attaquant mutuellement aux positions lors des prochaines négociations multilatérales sur le climat aidera également les Etats-Unis et la Chine à rester engagés de manière productive. Sur des questions spécifiques telles que les objectifs de réduction des émissions et les contributions au financement des transitions énergétiques dans les économies en dé-

veloppement, chaque pays devrait fonder ses critiques sur des bases scientifiques, économiques et morales solides. Plus important encore, ils devraient accompagner leurs critiques avec des alternatives que les tiers jugent raisonnables, réalistes et bénéfiques.

Il n'est peut-être pas réaliste de parler d'une coopération active entre les Etats-Unis et la Chine sur l'énergie propre alors que les deux pays mènent une guerre technologique. Pourtant, bien que les Etats-Unis et la Chine se soient mis d'accord dans leur récente déclaration conjointe pour discuter de la collaboration sur les technologies vertes, et non s'y engager, ils peuvent encore explorer des moyens de séquestrer ces innovations de leur concurrence stratégique plus large. Plus précisément, les Etats-Unis et la Chine devraient chercher à minimiser les dommages chaque fois qu'ils envisagent des politiques qui pourraient sembler nécessaires pour maintenir un avantage concurrentiel, mais qui pourraient nuire au développement et à l'adoption de technologies vertes.

Le monde a besoin que les Etats-Unis et la Chine coopèrent sur le changement climatique, mais nous ne devons pas nous faire d'illusions. Le mieux que nous puissions espérer est que les deux superpuissances soient suffisamment disciplinées pour éviter de mettre en danger la survie de l'humanité alors qu'elles se bousculent pour obtenir un avantage géopolitique.

Par Minxin Pei

Professeur de gouvernement au
Claremont McKenna College et
chercheur principal
non résident au German Marshall
Fund des Etats-Unis.

Libé Ramadan

Un système unique de culture sur sable pour contrer la pénurie d'eau en Tunisie



Pommes de terre, laitues et oignons poussent sur des parcelles sableuses de bord de mer: dans une bourgade du nord de la Tunisie, des agriculteurs s'efforcent de préserver une technique ancestrale mais délicate d'irrigation à l'importance accrue face aux pénuries d'eau.

"Ce n'est pas une terre qu'on cultive pour le profit, mais pour l'art et le plaisir", clame Ali Garci, un instituteur à la retraite de 61 ans, qui exploite un hectare de terrain hérité de sa famille, à Ghar el Melh, village de pêcheurs situé à une soixantaine de kilomètres de Tunis.

Les "ramlis", ces parcelles sablonneuses créées au XVII^e siècle par la diaspora andalouse pour pallier le manque de terres cultivées et d'eau douce, nourrissent plus que jamais les habitants de la bourgade.

Et ces cultures sur sable, qui s'étendent sur environ 200 hectares, ont été inscrites l'an dernier au patrimoine agricole mondial de la FAO (organisation onusienne pour l'alimentation et l'agriculture), qui les considère comme "uniques au monde".

Une façon d'encourager les quelque 300 agriculteurs à prendre soin de ce patrimoine menacé, alors que peu de jeunes sont prêts à prendre la relève.

Entre mer et falaises, la côte méditerranéenne de Ghar el Melh est bordée de lagunes d'eau salée.

L'eau de pluie ruisselle des collines vers

les terrains sablonneux entourant les lagunes, où elle reste piégée au-dessus d'une couche d'eau salée.

Les légumes plantés là plongent leurs racines jusqu'à cette fine couche d'eau douce, qui remonte dans le sable deux fois par jour, poussée par les marées.

"C'est comme si la mer allaitait ses petits", explique Abdelkarim Gabarou, qui pratique la culture sur sable depuis 46 ans.

Pour les préserver du vent et de l'éro-

sion, les parcelles sont protégées par des canisses, et font au maximum quatre mètres de large.

Ce système permet de cultiver toute l'année sans irrigation artificielle, en produisant jusqu'à 20 tonnes par hectare, et sans puiser dans les réserves de la nature.

Les légumes ont la réputation d'avoir un goût particulier et sont assez demandés mais ils ne sont pas valorisés par une appellation particulière, regrettent les agriculteurs.

Ceux-ci vendent leurs produits localement mais aussi à Tunis, aux mêmes prix que ceux cultivés en terre.

"Nous dépendons totalement de l'eau de pluie, qui nous fait vivre. Nous tentons de la préserver le plus naturellement possible", explique Ali.

Les agriculteurs de Ghar el Melh vivent ainsi dans le souci constant de préserver ce système "fragile", menacé notamment par les dérèglements climatiques qui accentuent l'irrégularité des précipitations et font monter le niveau de la mer.

Pour que les racines des oignons, laitues ou betteraves atteignent l'eau douce mais pas l'eau salée, la couche de sable doit être d'exactement 40 cm.

L'augmentation du niveau de la mer risque donc de perturber ce système naturel, note Raoudha Gafrej, experte en ressources hydriques et changement climatique.

En outre, cette zone prisée des vacan-

ciers, avec son long cordon de sable blanc entre la lagune et la mer, et ses reliefs arborés, est soumise à une importante pression immobilière.

L'enjeu est d'autant plus important que la protection des techniques d'irrigation traditionnelles est une arme pour lutter contre la pénurie croissante d'eau en Tunisie.

Ce "système ingénieux ne représente pas une grande surface" et il ne pourrait pas être copié ailleurs, "mais nous devons le préserver car le pays a besoin de chaque goutte d'eau", souligne Mme Gafrej.

La FAO estime que la Tunisie dispose annuellement de 403 m³ d'eau par habitant, bien en deçà du seuil de 1.000 m³ d'eau renouvelable nécessaires pour qu'un système d'irrigation soit pérenne.

L'agriculture irriguée pompe 80% des ressources hydriques du pays, signe de l'importance de développer une agriculture aussi économe que possible en eau, "une rareté absolue" dans la région.

D'autres systèmes traditionnels sont actuellement relancés.

Sur l'île de Djerba (sud-est), haut lieu du tourisme de masse confronté à de fréquentes coupures d'eau en été, une ONG a rénové une quinzaine d'anciens bassins, destinés à stocker l'eau de pluie qui est ensuite distribuée aux plus démunis.

"Il faut enracciner cette culture de la préservation de l'eau", plaide Mme Gafrej.



La FAO estime que la Tunisie dispose annuellement de 403 m³ d'eau par habitant, bien en deçà du seuil de 1.000 m³

Le livre

A onze heures ce matin-là nous attendons ensemble l'employé des pompes funèbres. J'imagine que ce sera un homme triste et compassé, onctueux peut-être, visage triste et costume noir. C'est une jeune femme souriante et pulpeuse qui sonne à ma porte. Comme on viendrait à une fête, elle s'apprête à nous dévoiler le programme des réjouissances. Elle s'assied en face de moi dans un fauteuil qui fait remonter sa jupe ultra-courte. Je crois apercevoir une culotte à petites fleurs. L'enfance s'attarde dans les sous-vêtements. Je vais avoir le plus grand mal à me concentrer sur les choix étranges, mais qui tous se chiffrent en centaines d'euros, de son questionnaire. Je lui trouve un air andalou, une brune au tempérament de feu ou de braise ou de lave, en tout cas quelqu'un de bien vivant pour nous présenter les conditions matérielles de la mort. De quel bois les cercueils ? Capitonnés ?

- Capitonnés ? je m'étonne. Mais pourquoi ? Pour qu'ils ne prennent pas froid ?

- Enfin Olivier ! s'indigne ma sœur.
- C'est une option plus confortable, Monsieur, répond sans sourire la belle Andalouse. Oui ?

- Non.
- Maintenant les ornements. Les poignées : cuivre ou laiton ? Les fleurs : combien de couronnes ? La voiture : faut-il prévoir un mini-bus ?

- Non, mes parents ne connaissent plus que leurs enfants.

- Et encore ! intervient ma sœur. Ils ne nous reconnaissent pas toujours.

- Pas de mini-bus. La cérémonie religieuse ?

- Mon père ne croyait qu'à la botanique. Il ne mettait jamais les pieds dans une église, un temple ou une pagode.

- Maman, c'est différent, dit Liliane. Elle, elle est croyante.

- Je dirais plutôt : superstitieuse. Enfin, mettez-lui une cérémonie. La plus simple.

- Catholique ?

- Oui. Ça va chercher dans les...
- Nous allons tout chiffrer, Monsieur. Et la belle Andalouse de décroiser les jambes pour se redresser et dégainer une calculatrice. J'essaie de regarder ailleurs pendant qu'elle additionne des sommes vertigineuses. Est-ce une stratégie des entreprises des pompes funèbres d'envoyer des filles superbes pour que les hommes hypnotisés prennent les options les plus chères qu'elles leur suggèrent ? La belle a fini ses calculs, le total, astronomique, sera prélevé sur le compte des parents. Elle nous remercie chaleureusement pour notre accueil et s'en va. Liliane me tombe aussitôt dessus à bras raccourcis.

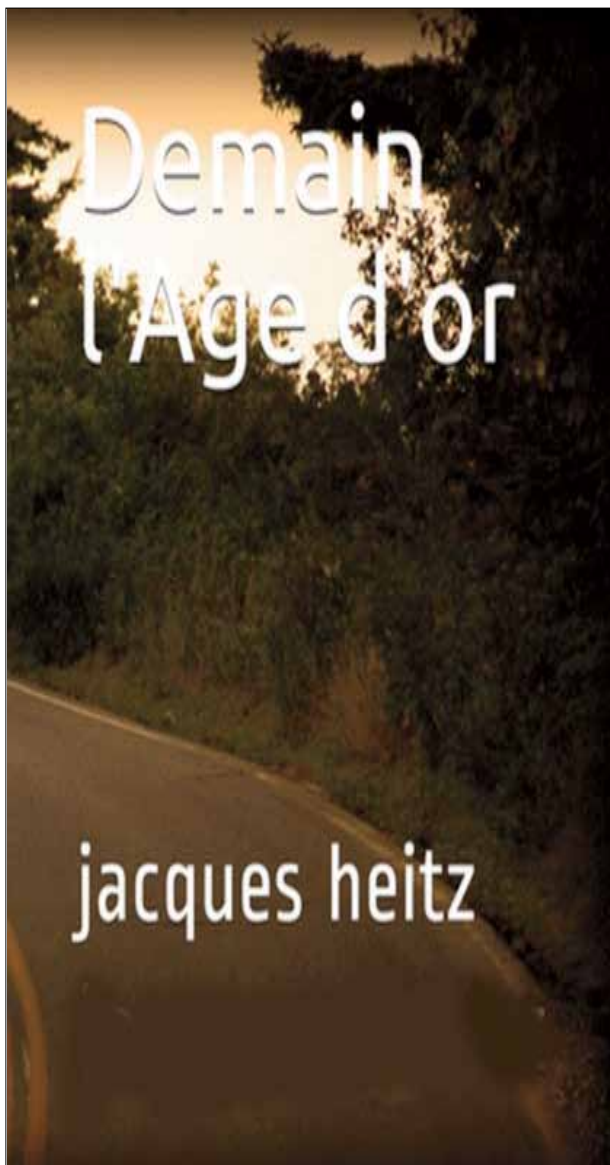
- Tu ne sais vraiment pas te tenir. Tu n'arrêtais pas de lorgner ses jambes et ses seins. Tout juste si tu n'avais pas la bave au coin des lèvres.

- C'est qu'elle les mettait bien en évidence. Quand même, j'ai résisté. Je n'ai pas souscrit le contrat le plus cher.

- Parce que j'étais là. Ce qui ne t'a pas empêché de faire le joli cœur, de parler de pagode et d'essayer de la faire rire. Cette exploitation marchande de la mort, c'est... c'est...

- Indécents. Mais on ne peut pas y échapper.

- J'espère qu'au moins tu as vendu la soupière à un bon prix.



- Quelques dizaines d'euros. Une soupière en toc.

- Combien au juste ?
- Ma petite sœur, tu trouveras toutes les factures dans le dossier rouge que je vais laisser en permanence sur mon bureau. Tu pourras ainsi le consulter quand tu voudras.

Et deux jours plus tard, l'appartement pour couple enfin disponible à la maison de retraite, Liliane et moi libérons les parents de l'enfer de l'hôpital gériatrique et les emmenons à leur nouvelle demeure dont je n'arrête pas de leur vanter les mérites. En route pour Auderghem en passant par Boitsfort. Nous parcourons de larges avenues plantées de quadruples rangées d'arbres, nous longeons des étangs – c'est comme à Bruges, constate ma mère.

La maison de retraite est dans un vaste parc. Nous roulons le long d'un mur blanc décoré de dessins multicolores par des enfants de maternelle. «C'est dans le cadre d'une opération : Rapprochons les générations», nous explique ma sœur. L'entrée du bâtiment est équipée d'un système de vidéo-surveillance, l'ouverture et la fermeture des

portes sont commandées à distance. La sécurité. D'ici non plus, Maman, tu ne pourras pas t'échapper. Nous descendons de voiture. Mes parents ne marchent plus ensemble, au pas, côte à côte, en se donnant le bras. Le fauteuil roulant de mon père est poussé par ma sœur et derrière vient ma mère, appuyée à mon bras.

Le hall d'entrée ressemble à un hôtel. Aquarium, plantes vertes et bureau de réception, sauf que dans des fauteuils, des vieilles dames statufiées nous regardent passer. Nous rencontrons le directeur, que je connais déjà. Il accueille mes parents avec affabilité, s'enquiert de leurs désirs. Il ne les traite pas en enfants ou en crétins, il ne s'adresse pas à eux en criant comme s'ils étaient sourds et incapables de comprendre. Il écoute sans l'interrompre ma mère présenter ses enfants, louer les qualités d'ordre et de rangement de sa fille, évoquer mes premiers prix de grec et de latin à l'école. Quand elle a fini, il se tourne vers mon père et nous attendons l'inévitable «Il faut touiller». Il ouvre la bouche, quelques mots incompréhensibles, il se tait, semble renoncer

puis : «Ce qui me tourmente, c'est qu'il y ait tant de gens malheureux. Alors... moi... non... je n'ai vraiment pas à me plaindre, mes enfants s'occupent de moi».

Liliane et moi nous regardons, stupéfaits, pris au dépourvu par ces éclairs de lucidité qui, de temps à autre, déchirent la nuit, la torpeur des personnes très âgées. Le directeur nous sourit. – Vos meubles sont arrivés. Vous allez trouver tout en place dans votre appartement. Si vous voulez qu'on les dispose autrement, vous nous le direz.

Les fenêtres du couloir qui mène aux chambres donnent sur un jardin intérieur un peu à l'abandon. Sur les murs blancs, tableaux de Monet, de Sisley. Odeur de désinfectant par-dessus celle, persistante, de l'urine. Leur appartement : l'armoire en acajou, la bibliothèque, le guéridon, la table, le canapé, la télévision. Comme à Manosque. Sauf que...

- Tiens ! mes meubles, dit ma mère. Qu'est-ce qu'ils font ici ?

- Ici c'est chez vous maintenant. Là la cuisine. Et voilà la salle de bains. Tu as remarqué la vue superbe sur le jardin ? Et à côté, la chambre avec votre grand lit.

- Je veux rentrer chez moi, déclare-t-elle.

Le ciel s'est obscurci. Il se met à pleuvoir. Il est probable qu'ils ne s'en aperçoivent pas. Mon père est resté dans son fauteuil roulant, ma sœur découvre, épatée, que les déménageurs ont soigneusement rangé la vaisselle et les vêtements dans les armoires. Ma mère, assise sur le canapé, regarde sans voir.

- Le repas est dans dix minutes, dit le directeur. Vous serez des nôtres ?

La salle à manger ressemble presque à un restaurant. Nappes saumon, verres à pied. Les pensionnaires, à des tables de trois ou quatre mangent sans faire d'histoires, comme si tout allait bien. Après les horreurs de l'hôpital gériatrique, je me rassure. Allons, mes parents seront aussi bien qu'on peut l'être. Au menu, il y a du poisson (des filets sans arête) et de la purée. Même du vin pour moi. Mon père se jette sur la nourriture et mange gloutonnement bien que ma sœur l'exhorte à bien se tenir. Depuis quelques semaines, il manifeste une fringale étonnante chez cet être de mesure qui mangeait ponctuellement et raisonnablement à midi trente et dix-neuf heures. Maintenant il a toujours faim. Dérèglement des signaux vitaux ? Les organes de la digestion, à bout de course, n'assimilent plus rien ?

Après le repas, de nouveau dans «leur» appartement, Liliane et moi leur montrons les deux sonnettes d'alarme bien visibles, l'une à la tête du lit, l'autre à côté du guéridon. Installés sur le canapé devant la télévision, bien calés par des coussins, leurs têtes ne tardent pas à dodeliner, leur mâchoire inférieure à pendre et leurs ronflements couvrent bientôt la voix du présentateur. Nous en profitons pour nous éclipser sans bruit et quitter ce qui sera leur dernière demeure.

Santé et bien-être

Neuf étirements à réaliser avant de se coucher

Vous avez des difficultés à tomber dans les bras de Morphée ? Quelques minutes de stretching avant de vous coucher vous assureront des nuits apaisées et un sommeil réparateur.

Finis les ruminations et la recherche interminable de la position idéale pour trouver le sommeil. Pratiquer une série d'étirements avant de vous mettre au lit vous permettra d'atteindre un état de relaxation.

Cinq petites minutes suffisent amplement pour vous étirer et vous préparer à une bonne nuit de sommeil. Elles visent à apaiser votre mental et à décontracter l'ensemble de votre corps.

Certains étirements possèdent d'ailleurs des effets bien spécifiques et indispensables pour la santé. Alliés à une respiration lente, profonde, en pleine conscience, les exercices de stretching activent votre circulation sanguine, apaisent votre rythme cardiaque et peuvent même faciliter votre digestion.

Comment relâcher les tensions avant de dormir ?

Afin de parvenir à un état de détente absolu, enfiler votre pyjama et adoptez quotidiennement quelques étirements de base pour vous créer votre routine nocturne. Commencez par tourner lentement votre nuque de droite à gauche pendant une trentaine de secondes.

Faites ensuite rouler vos épaules vers l'avant puis vers l'arrière. Réalisez de grands cercles avec vos bras dans un sens, puis dans l'autre pendant environ 30 secondes de chaque côté.

Debout, les pieds ancrés dans le sol, effectuez des cercles de hanches en veillant à alterner l'orientation de rotation. Placez vos mains sur vos hanches, écartez légèrement les pieds et penchez-vous vers l'avant. Essayez de toucher votre pied droit, puis votre pied gauche.



Allongez-vous finalement sur votre lit, le dos plaqué contre le matelas, les bras formant un T. Pliez vos genoux en gardant vos pieds posés sur votre couette. Relâchez vos genoux vers la droite pour étirer votre colonne vertébrale et posez votre regard dans la direction opposée. Ramenez vos genoux au centre, puis réalisez le même exercice de l'autre côté.

1 - Le cobra

Allongez vous sur le ventre. Prenez appui sur vos mains placées sous vos épaules. Tendez vos bras pour décoller votre buste du sol. Le dos doit être en flexion arrière et votre regard droit devant.

2 - La position du cadavre

Sur le dos, tendez vos jambes. Ne laissez pas votre tête tombée sur le côté et placez vos bras le long de votre corps, paumes de main tournées vers le ciel. Éloignez-les de votre poitrine et serrez vos omoplates pour relever votre buste sans creuser le dos. Tournez les paumes vers le ciel. Relâchez totalement vos jambes et vos muscles du visage.

3 - La posture du chameau

Asseyez-vous sur vos talons, les pieds et les genoux doivent rester à largeur du bassin. Contractez vos fessiers et redressez-les vers l'avant. En appui sur vos genoux, tendez les bras vers l'arrière, et penchez-vous

lentement. Essayez d'attraper vos talons. Accentuez l'étirement en plaçant votre corps vers l'avant.

4 - Genoux à la poitrine

Afin de détendre vos lombaires, allongez-vous sur le dos, genoux pliés avec vos pieds au sol. Approchez vos genoux de votre poitrine et placez vos mains au niveau de vos mollets afin de rapprocher davantage vos jambes de votre buste. Effectuez de grandes inspirations et expirations.

5 - La posture de l'enfant

Placez vos genoux et allongez le buste sur vos jambes en tendant les bras vers l'avant. Ils doivent être relâchés et votre coccyx dirigé vers le sol. Tenez la posture et remontez en déroulant lentement votre colonne vertébrale.

6 - Le demi-pont

Les bras de chaque côté de votre corps, tournez vos paumes vers le sol. Inspirez en levant votre bassin. Décollez le bas de votre dos du sol lentement jusqu'aux épaules.

7 - Les cercles de hanches

Tenez-vous debout, les mains sur les hanches. Fléchissez les genoux et gardez vos pieds écartés à la largeur de vos hanches. Le corps droit, réalisez 10 cercles en les poussant vers l'avant, la gauche, l'arrière, puis vers la droite. Réalisez l'exercice dans l'autre sens.

8 - Les cercles des bras

Écartez vos bras et placez-les bien droits. Réalisez lentement quelques cercles vers l'arrière avec les mains. Commencez d'abord par une petite amplitude, puis finissez par de grands cercles. Répétez l'exercice vers l'avant.

9 - L'étirement de la nuque

Regardez droit devant vous et lâchez votre nuque sans à-coup sur le côté droit, puis sur le côté gauche. Veillez à ne pas crispier vos épaules. Expirez et inspirez profondément.

Recettes

Spaghettis de Quinoa aux crevettes et à la chermoula

Un demi-paquet de spaghettis de Quinoa

250g de crevettes crues

2 tomates

Un filet d'huile d'olive

250g de crevettes crues

La sauce chermoula:

Un bol de mélange de coriandre et persil frais finement hachés

Une cuil. à café de cumin

Une cuil. à café de paprika

2 gousses d'ail réduites en purée ou coupées finement

Une demi-cuil. à café de piment fort

Sel, poivre et huile d'olive

Préparation

Faire cuire les pâtes au Quinoa dans une casserole remplie d'eau bouillante salée, pendant 9 à 12 minutes (comme indiqué sur le paquet). égoutter les pâtes.

Dans une poêle, mettre un filet d'huile d'olive, 2 tomates coupées finement et 2 à 3 cuil. à soupe de sauce chermoula, mélanger, ajouter un demi-verre d'eau et laisser réduire la sauce.

Ajuster l'assaisonnement (sel, poivre), ajouter les crevettes crues et décortiquées, et laisser cuire (les crevettes ne prennent pas beaucoup de cuisson, elles sont cuites dès qu'elles deviennent roses).

Ajouter enfin les pâtes cuites, mélanger et servir aussitôt!



La préservation du patrimoine culturel au temps du digital en débat à Rabat



La préservation du patrimoine culturel à l'ère des nouvelles technologies et du digital a été largement débattue, jeudi à Rabat, par une pléiade d'experts réunis le temps d'une rencontre scientifique internationale, organisée par la Fondation pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel de Rabat.

La rencontre initiée en mode hybride a été examinée, en deux panels, la question de "la digitalisation au service de la protection et la promotion du patrimoine culturel", en partenariat avec plusieurs acteurs nationaux et internationaux, notamment le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, l'Ambassade des Etats-Unis au Maroc, l'Agence américaine de développement international (USAID), l'Agence de Développement du Digital (ADD), l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) et l'Université Mohammed V de Rabat (UM5).

Intervenant à cette occasion, le directeur national du patrimoine marocain au ministère de la Culture, Youssef Khiara, a présenté une sélection de documents graphiques et orthographiques, d'archives et de croquis de différents monuments historiques numérisés, notant que "la digitalisation est avant tout une opération de documentation".

Se prévalant de la numérisation en cours dudit patrimoine, M. Khiara a indiqué que "le mode de reproduction et d'enregistrement des données est resté dominant jusqu'en 2000" et que "le recours aux nouvelles technologies de l'information fut sporadique et irrégulier".

Le cadre institutionnel permettant de préserver le patrimoine culturel a vu le jour en 1912, a-t-il tenu à souligner.

Pour sa part, le Directeur de l'école d'architecture, de planification et de design à l'UM6P, Hassan Radoine, s'est attardé sur l'impact de l'évolution des nouvelles technologies sur la planification urbaine, relevant que "la modernisation suivant les nouvelles technologies existantes a été d'actualité depuis l'époque de l'industrialisation au Maroc".

Dans le même sens, les nouvelles technologies et l'évolution des outils digitaux actuels auront un impact sur la manière d'appréhender l'aspect culturel du patrimoine bâti et le processus de planification urbaine du tissu auquel il appartient, a-t-il expliqué.

S'arrêtant sur le rôle des nouvelles technologies actuelles, M. Radoine a estimé que celles-ci "doivent impérativement s'unir aux nouveaux processus d'innovation culturelle dans la préservation patrimoniale et la planification urbaine durable".

S'agissant de la reconstitution 3D de la Tour Hassan, Sanae El Fikhi, professeure à l'École nationale supérieure d'informatique et d'analyse des systèmes (ENSIAS), a indiqué que les progrès scientifiques dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication ont ouvert la voie pour la création et la restitution patrimoniales.

Pour retrouver et modéliser l'apogée de la beauté artistique du patrimoine architectural marocain, la Tour Hassan a été numérisée, grâce à la photogrammétrie et le laser 3D pour une restitution panoramique, a expliqué Mme El Fikhi dans son intervention.

De son côté, Patricia Ferreira-Lopes, chercheuse à l'Institut du patrimoine historique Andalou, s'est arrêté sur la transformation des données du

patrimoine culturel, évoquant dans ce sens l'expérience du guide numérique du patrimoine historique andalou, un outil qui "donne un accès gratuit à toutes les informations compilées sur le patrimoine espagnol" et offre "des informations sur le patrimoine mobilier, immobilier et immatériel, et sur les paysages culturels".

De l'avis d'Avgoustinos Avgousti, spécialiste des recherches techniques sur le patrimoine culturel numérique à l'Institut chypriote Cyl, le but de la digitalisation réside dans la "dissémination du patrimoine" et sa "démocratisation" grâce, notamment, aux collections numériques en ligne. Par ailleurs, le responsable du programme au Centre du patrimoine culturel des Etats-Unis, Paul J. Fisher, a offert aux participants à cette rencontre un voyage virtuel des lieux du patrimoine archéologique et historique du centre-ville de Madaba en Jordanie, montrant par là même la "grande utilité" de la technologie 3D dans la découverte du patrimoine culturel mondial.

Depuis le Canada, Mario Santana Quintero, architecte spécialisé en documentation et conservation du patrimoine à l'Université Carleton, a mis en avant le principe des "visites virtuelles", notant que celles-ci consistent essentiellement en plusieurs photos ou panoramas à 360 degrés organisés de manière séquentielle, donnant à l'utilisateur l'impression de se déplacer dans l'espace.

Côté photogrammétrie, l'ingénieur topographe Salim Benlemlih a mis en relief l'aspect technique de cette discipline, relevant dans ce sens que des mesures immersives peuvent être effectuées sur les sites, avec une précision

millimétrée, sans pour autant toucher ou détériorer le bâtiment. Et de préciser que la photogrammétrie appliquée aux relevés des monuments et des sites est une méthode de relevé architectural qui répondant aux exigences modernes de la conservation et de la restauration.

S'agissant de la digitalisation pour la protection et la promotion du patrimoine culturel, le professeur adjoint en architecture à l'Université Assiut en Egypte, Eslam Nofal, a passé en revue l'expérience de numérisation du complexe pyramidal de Saqqara en Egypte, ainsi que la reconstruction digitale du site Nimrud en Irak.

L'intégration de la technologie numérique dans la réalité physique permet de rendre les informations sur le patrimoine plus accessibles, de manière instructive et pédagogique, à travers une expérience digitale, a-t-il fait savoir.

Cette rencontre doit être sanctionnée par des recommandations des panélistes pour enrichir les nouvelles discussions sur la transformation numérique du patrimoine culturel au Maroc.

Présidée par SAR la Princesse Lalla Hasnaa, la Fondation pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel de Rabat a pour vocation de perpétuer et de transmettre les valeurs historiques, architecturales, artistiques, paysagères, matérielles et immatérielles inhérentes au Patrimoine Culturel de Rabat.

Pour ce faire, elle assure la veille des projets en cours et existants, favorise la synergie entre les acteurs concernés par la sauvegarde du patrimoine et œuvre pour la sensibilisation, la promotion et l'évaluation de l'état de conservation du patrimoine.

Nouvelle édition du Festival international du court-métrage du Souss

Le 13^{ème} Festival international du court-métrage du Souss, se tiendra du 21 au 24 mai, à Aït Melloul en mode virtuel, sous le thème "cinéma et mutations sociales".

Organisée par "L'Atelier Comédia pour la créativité cinématographique", en partenariat avec la commune d'Aït Melloul, le Conseil de Souss Massa, la Faculté des Langues, Arts et Sciences Humaines d'Aït Melloul et avec le soutien du Centre Cinématographique Marocain, cette édition rendra un hommage posthume au défunt Abdelkader Ababou, indiquent les organisateurs dans un communiqué. Selon le directeur du festival, Nouredine

El Alaoui, "cette 13^{ème} édition entend célébrer la création artistique à travers le court-métrage (fiction et documentaire) et identifier les mutations sociales et les dérèglements que connaît le monde, à travers les différentes expériences et visions cinématographiques".

Le jury de ce festival qui rendra un hommage au critique cinématographique, Hassan Nraiss et à l'académicien, Abderrahman Tamara, comprend le réalisateur irako-allemand, Nouzad Chikhani, le réalisateur espagnol, Jorge Onieva Hernandez, la critique de cinéma, Yasmine Bouchfer, le scénariste, Mohamed El Alaoui et le chercheur en

esthétique d'expression, Abdessalam De-khan.

Suite à l'avis d'inscription qui a été lancé le 20 janvier 2021, pour la participation à la 13^{ème} édition de cet événement cinématographique, 18 courts-métrages de fiction et 8 documentaires sont en lice pour la compétition.

Le Festival consacre cinq prix pour cette 13^{ème} édition à savoir "prix de Souss pour le meilleur court-métrage Fictions", "Prix de Souss pour le meilleur court-métrage Documentaire", "Prix de Souss pour le meilleur scénario", "Prix du jury" et "Prix de l'image cinématographique".



Bouillon de culture

Golden Globes

L'organisation qui attribue les prestigieux prix des Golden Globes, vivement critiquée par Hollywood pour le manque de diversité parmi ses membres, a adopté jeudi une série de réformes pour améliorer sa représentativité et tenter d'apaiser la polémique.



L'Association de la presse étrangère d'Hollywood (HFPA en anglais) est un groupe d'environ 90 journalistes qui constituent le jury des Golden Globes, parmi les prix les plus convoités aux Etats-Unis derrière les Oscars. L'organisation est au cœur de la tourmente depuis que des médias ont révélé en février dernier qu'elle ne compte aucun membre noir en son sein.

Dans la foulée, un groupe d'une centaine de publicistes de l'industrie du divertissement avait officiellement écrit à la HFPA, lui intimant de mettre un terme à "ses comportements discriminatoires, son manque de professionnalisme, ses manquements éthiques et aux accusations de corruption financière", des critiques déjà formulées par le mouvement Time's Up.

Jeudi, les membres de l'association ont majoritairement approuvé une série de mesures visant à remédier à la situation, parmi lesquelles une augmentation de leur effectif de 50% dans les 18 prochains mois, avec notamment le recrutement de journalistes noirs, ainsi que la réforme du système opaque et restrictif régissant les admissions. "Le vote très majoritaire pour réformer l'Association réaffirme aujourd'hui notre détermination au changement", a déclaré dans un communiqué le président de la HFPA, Ali Sar. "Parce que nous comprenons l'urgence et l'enjeu de la transparence, nous mettrons continuellement à jour nos membres au fur et à mesure que nous progresserons pour rendre notre organisation plus inclusive et plus diverse", écrit-il.

13 longs-métrages et 83 courts-métrages produits au Maroc en 2020

Un total de treize longs-métrages ont été produits au Maroc au titre de l'année 2020, parmi lesquels trois bénéficiaires d'une avance sur recettes estimée à plus de 16,3 millions de dirhams (MDH), d'après le rapport annuel du Centre cinématographique marocain (CCM).

Ainsi, l'année 2020 a été marquée par la production de 13 longs-métrages, 83 courts-métrages, 36 séries télévisées, 28 téléfilms, 86 spots publicitaires et 16 docu-fictions, a révélé le CCM dans son bilan cinématographique 2020.

Concernant la production étrangère, 08 longs-métrages ont été tournés au Maroc avec un budget de près de 60 MDH, contre plus de 265 MDH l'année précédente, soit une baisse de 77,49%, souligne le rapport, ajoutant que 9 séries télévisées étrangères ont également été tournées dans le Royaume pour un investissement dépassant 130 MDH.

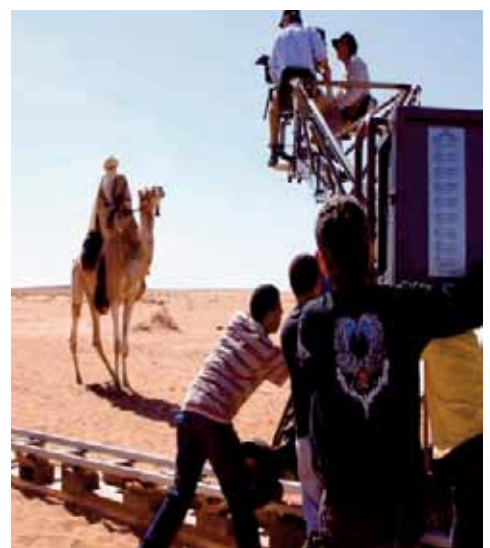
Dans ce sens, 703 autorisations de

tournage ont été accordées aux productions marocaines et 222 aux productions étrangères tournées au Maroc, a poursuivi la même source.

Par ailleurs, le nombre d'entrées dans les salles de cinéma a connu une baisse significative en 2020, passant de 1.883.425 entrées pour 92.977.422 DH de recettes guichets en 2019 à 497.141 entrées pour 23.630.181 DH de recettes au 13 mars 2020, précise le rapport.

Sept films marocains, "Tlatine Meliouné", "Adam", "Ils sont grands et ne peuvent quitter le nid familial", "Akhnatoune à Marrakech", "Pour la cause", "Une urgence ordinaire" et "Messoud, Saïda et Saadane" ont été classés au box-office des 30 premiers films, toutes nationalités confondues. A l'échelle internationale, le cinéma marocain a participé à 29 festivals en compétition officielle et à 12 festivals avec des films hors-compétition, dévoile le CCM, précisant que 07 films marocains ont été primés à l'étranger.

En outre, 18 manifestations cinématographiques ont été organisées grâce au soutien du Fonds d'aide à l'organisation des festivals cinématographiques, tandis que 8 manifestations ont bénéficié du soutien exceptionnel à l'organisation des festivals cinématographiques (Covid-19). S'agissant du parc cinématographique, 26 salles obscures sur un total de 31 ont bénéficié de soutien exceptionnel en 2020 d'un montant global de 9.496.407,88 DH. Entre le 31 mars et le 12 juillet 2020, le CCM a diffusé en streaming 64 longs-métrages et documentaires, 33 courts-métrages. Le Maroc vient en tête en termes de vues des films diffusés en streaming avec 894.287 vues, suivi de la France (102.982), de l'Espagne (65.231) et du Canada (20.122). Par ailleurs, dix longs-métrages, trois documentaires, quatre courts-métrages et sept archives ont bénéficié de travaux effectués au laboratoire du CCM, alors que treize œuvres datant de 1958 à 2008 ont été numérisées en 4K.



Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II			■						
III						■			■
IV								■	
V		■							
VI				■		■			
VII			■		■				
VIII						■			
IX									

HORIZONTALLEMENT

- I. Le petit de la rousse illustré.
- II. Marque la joie ou l'étonnement - Du vent.
- III. Pas triste - Symbole d'un métal.
- IV. S'est retrouvé au tapis face à un David pas douillet.
- V. Défonçaient les murailles.
- VI. Pas toi ni lui - Possessif.
- VII. Pour un docteur, pas pour un toubib - Travaille le pour et le contre.
- VIII. Pubs - Sortie d'un centre de formation.
- IX. Donnent envie d'y aller.

VERTICALEMENT

- 1. Sans lésiner.
- 2. Sort du Mississippi - Partie à l'aventure.
- 3. Ville de croisades - Bruit de couloir.
- 4. Pas militaire quand il est civil - Peut foutre en l'air toute une carrière.
- 5. Somme - Type de boîte.
- 6. Chiffre d'un gentleman - La moitié d'un petit parisien.
- 7. Quand c'est bien décoré.
- 8. Fin de parties - Vapeur.
- 9. A l'entrée de l'hôtel - Donnent du charme au charme.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	D	I	S	N	E	Y	L	A	N	D
II	E	T	O	U	R	D	E	R	I	E
III	P	O	M	M	E	■	S	E	E	S
IV	R	U	B	E	S	C	E	N	T	E
V	E	■	R	R	■	A	R	E	■	S
VI	S	P	E	O	S	■	A	■	S	P
VII	S	E	R	T	■	P	I	N	C	E
VIII	I	S	■	E	C	O	■	A	I	R
IX	V	O	G	U	E	R	■	B	E	E
X	E	N	T	R	E	T	O	I	S	E

Grilles de sudoku

Facile

	3			2		1		5
9			7					
	1	8	4			2		9
2		3		5	6			
		7	3	4	2	6		
			9	7		3		2
8	2				3	5	1	
					7			4
1	6		8				2	

Moyen

		4	3	6				
2	1			4			6	
		6	7	1			8	4
		3				2		
	2						7	
		8				4		
6	5		1	3	8			
	7	8					1	9
				9	6	7		

Difficile

		4	8	3			1	
	6	8						
2								8
	1	7	4				9	
8			3	9				6
	3				1	7	5	
1								5
						2	7	
	8		1	3	4			

Expert

		1	7					
9	4			3				
6				9	4	1		
		9					6	3
	3							7
8	2						9	
		8	4	2				6
				6			1	7
					7	2		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	5	9	4	7	6	1	3	2
1	4	6	2	3	5	8	9	7
7	3	2	8	1	9	6	4	5
3	6	1	7	9	8	2	5	4
2	7	5	6	4	3	9	1	8
9	8	4	1	5	2	3	7	6
4	2	3	5	8	1	7	6	9
6	1	7	9	2	4	5	8	3
5	9	8	3	6	7	4	2	1

Moyen

4	8	2	1	9	5	6	7	3
5	1	6	8	7	3	4	9	2
3	9	7	6	2	4	5	1	8
2	4	3	7	6	1	8	5	9
1	5	8	3	4	9	2	6	7
7	6	9	2	5	8	1	3	4
6	3	1	9	8	2	7	4	5
8	7	4	5	3	6	9	2	1
9	2	5	4	1	7	3	8	6

Difficile

8	4	5	7	1	2	9	3	6
3	6	2	9	4	5	7	1	8
1	7	9	6	3	8	2	4	5
6	1	3	5	7	9	4	8	2
9	8	4	2	6	1	3	5	7
5	2	7	3	8	4	1	6	9
2	3	8	4	9	6	5	7	1
7	9	1	8	5	3	6	2	4
4	5	6	1	2	7	8	9	3

Expert

9	5	1	3	8	4	2	6	7
2	8	3	7	5	6	1	9	4
7	4	6	1	9	2	5	3	8
8	1	4	6	3	5	9	7	2
3	6	9	2	7	8	4	1	5
5	2	7	9	4	1	3	8	6
6	9	8	5	2	3	7	4	1
4	3	2	8	1	7	6	5	9
1	7	5	4	6	9	8	2	3

En Floride, l'inquiétante augmentation de la mortalité des lamantins

Le bébé lamantin était si malade qu'on avait dû lui mettre des flotteurs pour qu'il sorte respirer à la surface. D'autres n'ont pas eu cette chance: ces dociles mammifères marins de Floride sont en train de mourir à une vitesse inédite.

Quand il fut secouru à la mi-avril, l'animal de deux ans, une femelle, souffrait d'une sévère intoxication aux brévétoxines, produites par la marée rouge - ou floraison d'algues - dans certaines régions de Floride, un phénomène qui touche le système nerveux des bêtes.

Lorsque Lativa (c'est ainsi qu'elle a été baptisée) a été retrouvée, "elle était inconsciente", se souvient Molly Lippincott, qui travaille au zoo de Tampa, en montrant une vidéo de la bête, la tête appuyée sur une frite gonflable.

Aujourd'hui elle respire seule, mais elle reste suivie de près dans une petite piscine de soins intensifs aux côtés de la lamantin Bellissima, retrouvée sous-alimentée et avec de graves blessures provoquées par un canot.

Les marées rouges causées par l'utilisation humaine d'engrais, la perte de nourriture dans leur habitat naturel et les chocs avec des embarcations sont les principales causes de décès pour les lamantins.

Et cette année, les chiffres sont montés en flèche. Du 1er janvier au 16 avril, 674 lamantins ont été retrouvés morts dans les eaux de Floride, selon la commission de protection de la faune de Floride



(FWS). C'est quasiment le triple du nombre de morts de lamantins enregistrées à la même période pour chacune des cinq années passées. Quand Lativa et Bellissima iront mieux, elles iront dans la piscine de récupération, où une vingtaine de lamantins convalescents sont nourris de laitue et soignés jusqu'à être remis dans leur milieu naturel.

Il y a cinq hôpitaux pour lamantins en Floride. Celui de Tampa est l'un des trois plus grands et compte trois réservoirs de soins intensifs, dont le fond

peut être élevé pour pouvoir soigner les bêtes.

Mais la mortalité de cette année fait que les cinq centres sont quasiment à capacité.

Cousins éloignés des éléphants, les lamantins sont de doux géants herbivores qui vivent dans des eaux chaudes et calmes parce qu'ils doivent sortir fréquemment à la surface pour respirer.

En général, l'augmentation de leur mortalité est due aux collisions avec des embarcations et des jet-skis qui vont très vite dans des eaux peu profondes.

"Quand un lamantin émerge pour respirer, c'est là qu'il est généralement vulnérable et qu'il est frappé par un bateau", explique Molly Lippincott.

Dans les piscines de récupération du zoo, ils ont tous des cicatrices. Une ligne droite quand la blessure a été provoquée par la quille; ou plusieurs lignes parallèles quand c'est l'hélice qui en est à l'origine.

"Ils se déplacent très, très lentement. A environ 8 km/h, ils n'ont pas le temps de s'éloigner des embarcations. Il faut que les

gens ralentissent quand ils sont en eaux peu profondes", plaide Mme Lippincott.

La population de lamantins en Floride est estimée à environ 7.000.

La mortalité excessive de cette année se concentre sur la côte Est de Floride et semble être due à la disparition d'herbes marines, qui ne reçoivent pas de lumière du soleil à cause de l'invasion des algues.

Le mois dernier, la FWS a rapporté que l'inquiétante situation avait été qualifiée d'événement de mortalité inhabituelle (UME, en anglais), ce qui a débouqué des fonds pour une enquête fédérale.

Une UME se définit comme "la mort importante d'une population de mammifères marins (qui) exige une réponse immédiate", selon la loi de protection des mammifères marins.

Pour compliquer encore les choses, une fuite dans le réservoir d'une ancienne usine de phosphate a provoqué le déversement d'eaux usées dans la baie de Tampa.

"Nous n'en voyons pas encore les effets, mais nous sommes préoccupés par le fait que ce soit un problème à l'avenir", dit Cynthia Stringfield, une responsable du zoo.

En mai 2017, peu après l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, les autorités fédérales avaient requalifié les lamantins, les faisant passer d'espèce en danger à espèce menacée, ce qui a réduit les protections les entourant.

Citations

La vie est une maladie mortelle sexuellement transmissible.

Woody Allen

"Les hommes se marient par lassitude, les femmes par curiosité... Les deux sont déçus."

Oscar Wilde

Aucun homme n'a suffisamment bonne mémoire pour faire carrière dans le mensonge.

Abraham Lincoln

Je ne mangerai pas d'huîtres. Je veux des aliments morts. Pas malades, pas blessés, simplement morts.

Woody Allen

Des techniques pour ralentir de 20 ans la disparition de la Grande barrière de corail

Rendre les "nuages brillants" et permettre aux coraux de mieux supporter la chaleur sont deux techniques susceptibles de ralentir de vingt ans la disparition de la Grande Barrière en raison du réchauffement climatique, selon des scientifiques australiens.

Le site du nord-est de l'Australie, inscrit en 1981 au patrimoine mondial de l'Unesco, risque de "se dégrader rapidement" dans les cinquante prochaines années en raison du changement climatique, selon une étude publiée dans le journal Royal Society Open Science.

"Les récifs coralliens sont parmi les écosystèmes les plus vulnérables au climat", a rappelé à l'AFP l'auteur principal de cette étude, Scott Condie.

"Selon des projections modélisées, la proportion de coraux au sein du récif de la Grande Barrière de corail pourrait chuter au-

dessous de 10% d'ici 20 ans", a-t-il estimé.

Il est cependant possible de ralentir ce déclin en adoptant des programmes de grande ampleur à l'échelle planétaire, a souligné M. Condie, chercheur principal au sein de l'agence scientifique nationale australienne (CSIRO).

La Grande Barrière de corail a déjà connu trois épisodes de blanchissement en cinq ans alors que la moitié a disparu, depuis 1995, en raison de la hausse de la température de l'eau.

M. Condie et les autres auteurs de cet article ont modélisé l'impact que pourrait avoir la technique consistant à rendre les "nuages brillants", testée pour la première fois l'an passé au-dessus de la Grande barrière.

Elle consiste à projeter des cristaux de sel dans les nuages pour les rendre plus brillants et ainsi refroidir les eaux situées autour du récif.

Ils ont également modélisé des mesures de lutte contre une espèce d'étoile de mer prédatrice qui se nourrit de coraux et proliférant avec le blanchiment qui oblige les gros poissons à migrer loin de la zone.

"Les résultats laissent penser que combiner ces mesures pourrait retarder le déclin de la Grande Barrière de corail de deux décennies ou plus", a déclaré M. Condie.

Il est "urgent" d'agir, a affirmé le scientifique tout en reconnaissant que cela nécessite des travaux "bien plus importants que ce qui a été réalisé jusqu'à présent ainsi que d'immenses investissements". Cette modélisation part du principe que les températures mondiales n'augmenteront pas au-delà de 1,8 degré d'ici 2100, ce qui oblige les gouvernements à respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat.

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
MARRAKECH-SAFI
DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS MODIFICATIF DES CONSULTATIONS ARCHITECTURALES
N° 02-03-04/S/CA /2021

La réunion sera prévue le 25/05/2021 à 11h à la Direction Provinciale de SAFI

N°4125/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT
ET MOYEN ATLAS D'AZILAL

AVIS DE RECTIFICATIF DE L'AVIS
D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 04/2020/BGC/PAZ

Le Président du groupement des communes haut et moyen atlas d'Azilal annonce au public quel avis d'appel d'offres N°04/2020/BGC/PAZ relatif à : **Alimentation en eau potable du douar Anfeg à la C.T d'Afourer, Province d'Azilal, est rectifié comme suit : le Numéro d'appel d'offres ouvert est : 04/2021/BGC/PAZ au lieu de 04/2020/BGC/PAZ, de même la date d'ouverture des plis est : le Mardi 01 Juin 2021 à 10 heures au lieu de le Mardi 01 Juin à 10 heures.**

N°4126/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT
ET MOYEN ATLAS D'AZILAL

AVIS DE RECTIFICATIF DE L'AVIS
D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 05/BGC/PAZ

Le Président du groupement des communes haut et moyen atlas d'Azilal annonce au public quel avis d'appel d'offres N°05/BGC/PAZ relatif à : **Aménagement Ain Afiss à la C.T Anergui, Province d'Azilal, est rectifié comme suit : le Numéro d'appel d'offres ouvert est : 05/2021/BGC/PAZ au lieu de 05/BGC/PAZ de même la date d'ouverture des plis est : le Mardi 01 Juin 2021 à 11 heures au lieu de le Mardi 01 Juin à 11 heures.**

N°4127/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT
ET MOYEN ATLAS D'AZILAL

AVIS DE RECTIFICATIF DE L'AVIS
D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 06/2021/BGC/PAZ

Le Président du groupement des communes haut et moyen atlas d'Azilal annonce au public quel avis d'appel d'offres N°06/2021/BGC/PAZ relatif à : **Acquisition d'un véhicule utilitaire pour l'administration du Groupement de Communes Haut et Moyen Atlas d'Azilal, est rectifié comme suit : la date d'ouverture des plis est : le Mardi 01 Juin 2021 à 12 heures au lieu de le Mardi 01 Juin à 12 heures.**

N°4128/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم سافو
دائرة : اولاد تايبة
قيادة : اولاد المحلة
جماعة الخنايف
الموارد البشرية

اعلان عن اجراء امتحان الكفاءة المهنية
برسم سنة 2021

يعلن رئيس الجماعة الترابية الخنايف عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 لفائدة موظفيها الذين يتوفرون على اقدمية (6) ست سنوات بالدرجات المعنية وذلك بقاعة الاجتماعات بجماعة الخنايف وفق الجدول التالي :

الدرجات المعتمنة بشأته	عدد المناصب	الاختبارات	المدة	المعامل	آخر اجل لتكبير الترشيح	ساعة وتاريخ اجراء الامتحان	
من درجة محرو من الدرجة الثالثة إلى درجة محرو من الدرجة الثانية	01	اختبار كتابي عام واحد : يتعلق بالقطاع المهني.	2 ساعتان	2	27 ماي 2021	30 ماي 2021 على الساعة 9:00 صباحا بقاعة الاجتماعات بجماعة الخنايف	
		اختبار شفوي : ينصب على مهام وتخصص المترشح	ما بين 15 و 30 دقيقة				
من درجة مساعد اداري الدرجة الثالثة إلى درجة مساعد اداري الدرجة الثانية	01	اختبار كتابي عام واحد : يتعلق بالقطاع المهني.	2 ساعتان	3	27 ماي 2021		
		اختبار شفوي : ينصب على مهام وتخصص المترشح	ما بين 15 و 30 دقيقة				
من درجة مساعد تقني الدرجة الثالثة إلى درجة مساعد تقني الدرجة الثانية	01	اختبار كتابي عام واحد : يتعلق بالقطاع المهني.	2 ساعتان	3			27 ماي 2021
		اختبار شفوي : ينصب على مهام وتخصص المترشح	ما بين 15 و 30 دقيقة				

N°4129/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'OUZZANE
CERCLE D'OUZZANE
CAIDAT DE BNI QOLLA
COMMUNE DE BNI QOLLA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 02/2021
*** SEANCE PUBLIQUE ***

Le : 02/06/2021 à 11H, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune de BniQolla à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatif a :

Location des logement sis auchef lieu de la Commune de BniQolla province Ouezzane

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service de régie de recettes de la commune BniQolla, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire et Valeur locative estimative établie par la Commission administrative d'expertise est fixée ci-après située à savoir :

N°	Valeur locative estimative	cautionnement provisoire
1/P.P	300,00	900,00
7/P.P	400,00	1200,00

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune BniQolla.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service de régie de recettes de la Commune BniQolla.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

N°4130/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE OUARZAZATE
COMMUNE DE TELOUET

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°05 /2021/CT
(Séance publique)

Le 08/06/2021 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président De la commune TELOUET a l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour **TRAVAUX DE D'ALIMENTATIONS DE 29 Puits PAR DES PANNEAUX SOLAIRES A LA COMMUNE DE TELOUET**

PROVINCE DE OUARZAZATE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service technique de la Commune TELOUET. Adresse C T TELOUET OUARZAZATE,, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [http:// www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 33.000,00 dhs

(Trente-trois mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 2 319 540,00dhs (deux millions trois cent dix neuf mille cinq cent quarante dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune TELOUET
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité
- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

* **Doit fournir un certificat de qualification et de classement délivré par le ministère d'équipement et de transport tel que cite ci-dessous ,ou sa copie certifiée conforme à l'originale :**

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE
J	J3	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 10 du règlement de consultation.

N°4121/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DRAA-TAFILALET
DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES
BUREAU DES MARCHÉS

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° : 10/CA-AFD/2021

Séance publique

Le 31 Mai 2021 à partir de 10H du matin, il sera procédé au bureau du chef de service des affaires administratives et financières relevant de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate, sise à Angle Av Med6 et Av Almouahidine Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale suivante :

CA N°	OBJET DE LA CONSULTATION	BUDGET PREVISIONNEL MAXIMUM (HT)
10/CA-AFD/2021	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUIVI DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE 10 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE, DANS LES COMMUNES DE : TOUNDOUTE, SKOURA, SIROUA ET TARMIGTE, PROVINCE D'OUARZAZATE.	3 766 320,00 DH

Le dossier de la CA peut être retiré au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada ler 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les Architectes peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé au bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation architecturale du projet en question.

N°4124/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT
CONSEIL PROVINCIAL



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 04/BP/2021
SEANCE PUBLIQUE

Le 03/06/2021 à 11 HEURES, il sera procédé à la salle des réunions sise au siège du conseil de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour : **Travaux d'aménagement de l'entrée est du centre de Zaida, Province de Midelt**

Le maître d'ouvrage est le conseil Provincial de Midelt

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés du conseil Provincial de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Vingt mille dirhams (20.000,00 DHS)**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : six cent trente trois mille six cent soixante douze dirhams ,00cts TTC (633 672 dirhams 00 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial de Midelt.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 6 du règlement.

Le dossier technique doit comprendre :

Il est exigé la production du certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale suivant :

	Secteurs	Qualifications exigées	Classe
Nouveau Système :	B (Voirie urbaine)	B11	5

N°4122/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE D'OUAD AMLIL
BUREAU DES MARCHÉS

AVIS D'ADJUDICATION PUBLIQUE N° OA/ 01 /2021

Le mercredi 02 juin 2021 à onze (11) heures, une adjudication publique aura lieu au Parc Communal sis au centre de la ville d'Ouad Amlil pour: **La vente d'un Engin désigné comme suit :**

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Marque	Type	Mode Carburant	Date mise en service
Voiture	J172334	Peugeot	VF3GCWJYB Partner	Gazoil	18/01/2010

Le dossier de l'adjudication publique peut être retiré de bureau des marchés sis à la direction des services de la Commune d'Ouad Amlil - Province de Taza -

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Deux mille (2 000,00) Dirhams.**

Le prix d'ouverture de commencement de l'adjudication publique est fixé à la somme de : **Vingt cinq mille (25 000,00) Dirhams.**

L'engin indiqué sus-dessus peuvent être pré-visualisés au parc communal le jeudi 20 mai 2021 de dix (10) heures à seize (16) heures.

Les concurrents doivent fournir les documents suivants :

- Demande (formulaire délivré par l'administration),
- Photocopie de la C.N.I,
- Cautionnement provisoire (espèce ou chèque bancaire certifié).

L'adjudicataire doit régler séance tenante au percepteur d'Ouad Amlil le montant dû, plus les frais de l'adjudication dont le taux est fixé à dix (10%) pour cent de la valeur dudit montant.

N°4123/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE TAROUJANNT
CERCLE OULED BERHIL
CIADATELFAID
COMMUNE ARAZANE
S.M.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 02/2021

Le mercredi 09/06/2021 à

10.00 Heures. Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune ARAZANE province de Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES DOUARS MAOUT ET IMINTIZGUI : TRAVAUX D'APPROFONDISSEMENT DU FORAGE

DANS LA C T ARAZANE
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la commune ARAZANE . Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (20000,00dhs) vingt mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (178530,00 dhs) cent soixante-dix-huit mille cinq cent trente dhs
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif

aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit soumissionner électroniquement via la plateforme du portail national des marchés publics ;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau

du service des marchés de la commune ARAZANE;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 4136/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم تارودانت
جماعة ازغار نيرس

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

تنظم جماعة ازغار نيرس يوم: 12 يونيو 2021 على الساعة العاشرة صباحاً بمقر الجماعة امتحان الكفاءة المهنية لسنة 2021 لولوج درجة مساعد تقني د2 السلم لفائدة المساعدين التقنيين د3 السلم 6 المستوفين للشروط النظامية. يحدد عدد المناصب المتباري بشانها: واحد

يجب أن تصل طلبات الترشيح إلى مصلحة الموظفين بجماعة ازغار نيرس يوم 09 يونيو 2021 وهو آخر أجل لإيداع الترشيحات.

N°4131/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAROUJANT
CERCLE OULED BERHILANNE EL FAID
COMMUNE ARAZANE

Avis rectificatif

Le président de la commune ARAZANE porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offre n° 01/2021 déjà publié dans le journal libération n°3937 paru le 03/05/2021 a connu les modifications suivantes :

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier technique doit comprendre une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification comme suit

secteur	qualification	classe
C	C1	4

Au lieu de

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le reste de l'avis ne contient aucune modification

N°4134/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

**AVIS MODIFICATIF CONCERNANT
L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°06/BG/2021**

Le Gouverneur de la Province de Youssoufia informe les concernés par l'Appel d'offre Ouvert N° 06/BG/2021 relatif aux Travaux d'installation de câblage informatique et électrique au niveau des bureaux d'Etat Civil relevant de la Province de Youssoufia des modifications suivantes :

1- Certaines Modifications au niveau du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS).
2- La date d'ouverture des plis est le 21/05/2021 à 10 Heures au lieu du 20/05/2021 à 10 Heures.

Les autres dispositions sont restées sans changement.

N°4135/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BOULEMANE
COMMUNE OULED ALI YOUSSEF

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE

Le 02/06/2021 à partir de 11 h, il sera procédé en séance publique dans le bureau du président de la commune, à l'ouverture des plis relatif aux appels d'offres sur offres des pris, relevant de la commune ouled ali youssef, province de boulemane.

N° D'A.O	Objet de l'appel d'offres	Caution provisoire en (dhs)	Estimation administrative en (dhs)	Heure d'ouverture des plis
05/COAY/2021	Construction et aménagement seguis : Tismane, Alt Baha et segula sur bassin Tizeryahine ; commune ouled ali youssef, province de boulemane.	6 000,00	206 700,00	11 H 00 min
06/COAY/2021	Travaux d'aménagement bassin d'accumulation d'eau à chakroun à lamessareh et bassin d'accumulation d'eau sur source laarousse à timitar, commune ouled ali youssef province de boulemane	5 000,00	145 680 ,00	12 H 00 min

- Le maître d'ouvrage est Monsieur le Président de la commune ouled ali youssef.
- Le dossier d'appel d'offres peut :
 - * Soit le retiré du service des marchés de la commune.
 - * Soit le téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
- Le dossier d'appel d'offres peut :
 - * Soit l'envoyé par voie postale en courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Président de la commune.
 - * Soit le déposé contre récépissé au bureau de service technique.
 - * Soit le remis directement au président de la commission d'appel d'offres séance tenante et avant le commencement de l'ouverture des plis
 - * Soit participer par la soumission électronique à partir du portail des marchés de l'Etat

Les pièces justificatives à fournir sont celles indiquées à l'article 9 du règlement de la consultation.

N°4132/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
COMMUNE DCHEIRA EL JIHADIA
DIRECTION DES SERVICES
DIVISION D'EQUIPEMENT
SERVICE MARCHES

OBJET : AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 02/2021

Le 03 JUI 2021 à 09h00, il sera procédé à la salle de réunion n° 108 sise à l'hôtel de ville de la Commune de Dcheira El Jihadia, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix suivant ayant pour objet:

Appel d'offre n° 02/2021 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE DE SIDI FARES ET LA LIAISON RELIANT L'AVENUE MOHAMED V ET LA VOIE DC26A LA COMMUNE TERRITORIALE DE DCHEIRA EL JIHADIAPREFECTURE D' INEZGANE –AIT MELLOUL

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du marché de la Commune de Dcheira El Jihadia sise à l'hôtel de ville, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma.

Cautionnement provisoire

→ Appel d'offre n° 02/2021 est fixé à la somme de 200 000,00dhs (Deux Cent mille dirhams)

Estimation du coût des prestations

→ Appel d'offre n° 02/2021 est fixé à la somme de 5 520405,60dhs (Cinq million cinq cent vingt mille quatre cent cinq dirhams et soixante centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
* La présentation des plis des concurrents doit respecter l'article 11 du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de Dcheira El Jihadia.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des Marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.
- Le dossier technique doit comprendre :
 - 1/ Pour les entreprises nationales : il est exigé la production de certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivré par le Ministre de l'équipement suivant : **Nouveau système :**

Secteur	Classe minimale	Qualification exigées
B	3	B6

- 2/ Pour les entreprises non installées au Maroc : le dossier technique est composé des pièces prévues par l'article n° 09 du Règlement de consultation.

N°4133/PA

ZINY CAR SERVICES - SARL
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18.03.2021, il a été établi les Statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : ZINY CAR SERVICES
Capital Social : ZINY CAR SERVICES
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée.
Objet: AUTOMOBILES (EXPLOITANT UN ÉTABLISSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES VOITURES).
Siège Social : LOTISSEMENT LITTORAL 01 - DAR BOUAAZA, NOUACEUR, CASABLANCA.
DURÉE : 99 ans.
Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :
• Mr. EL BERMAKI YASSER... 500 parts sociales.
• Mr. ZINE AHMED ... 500 parts sociales.
GERANCE :
- M. EL BERMAKI YASSER, cogérant de la Société.
- M. ZINE AHMED, cogérant de la Société
La société est engagée par la signature séparée des cogérants susnommés.
Le dépôt légal a été effectué au CRI de Casablanca, le 19.04.2021. RC N° 499651.
N° 4137/PA

2013) relatif aux marchés publics.

* La présentation des plis des concurrents doit respecter l'article 11 du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de Dcheira El Jhadia.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre, séance tenante, au Président de la

Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des

Marchés publics.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.

N° 4138/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE BOULEMANE
CERCLE D'OUTAT ELHAJ
CAIDAT D'OULED ALI
COMMUNE D'OULED ALI YOUSSEF

ARRETE N° : 25 en date du 29 avril 2021
RELATIF AVIS DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
D'UN TECHNICIEN SPECIALISE 3^{ème} GRADE (Echelle 9)
ET D'UN TECHNICIEN 4^{ème} GRADE (Echelle 8)

Le Président de la Commune d'Ouled Ali Youssef

*Vu le dahir n° : 1-58-008 du 04 chaabane 1377(24février1958) portant statut de la fonction publique tel qu'il a été complété et modifié ;
*Vu le dahir n° : 1-15-85 du 20 ramadan 1436(07juillet2015) portant promulgation de la loi organique n° :113-14 relative aux communes ;
*Vu le dahir n° : 1-58-060 du 07 hijja 1377(25juin1958) réminant les fraudes dans les examens et concours publics ;
*Vu le décret royal n° : 401-67 du 13 rabie I 1387(22juin1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques, tel qu'il a été complété et modifié ;
*Vu le décret n° : 2-77-738 du 13 chaoual 1397(27septembre1977) portant statut particulier du personnel communal, tel qu'il a été complété et modifié ;
*Vu le décret n° : 2-01-96 du 29 rabii I 1442(22juin2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'état, des établissements publics peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattants, tel qu'il a été complété et modifié ;
*Vu le décret n° : 2-01-94 du 29 rabii I 1442(22juin2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'état, des établissements publics et des collectivités publiques,
* Vu le Décret n° 2.02.349 du 27 Joumada I 1423 (07 Aout 2002) fixant la limite d'âge maximum pour le recrutement dans certains cadres et grades des administrations publiques et des Collectivités Locales ;
*Vu le décret n° : 2-05-72 du 29 chaoual 1426(02décembre2005) relatif au statut particulier du corps des techniciens interministériels,
*Vu le décret n° : 2-11-621 du 28 hijja1432(25 Novembre2011) fixant les conditions et les modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics, tel qu'il a été complété et modifié ;
*Vu le décret n° : 2-12-90 du 8 joumada II 1433(30avril2012) relatif aux diplômés demandés pour l'intégration des différents grades institués par les statuts particuliers,
*Vu le décret n° : 2-16-145 du 7 chaoual1437(12 juillet2016)modifiant et complétant le décret n° :2-97-218 du 18 chaabane1418(19 décembre1997) par le dahir n° : 1-82-246 du 11rajeb1402(6mai 1982)relative à la protection sociale des déficients visuels du 6mai1982 et de la loi n° :07-92 promulgué par le dahir n° : 1-92-30 du 22 rabiiII1414(10 septembre1993) relative à la protection sociale des personnes handicapées,
*Vu l'arrêté du premier ministre n° : 3-130-00 du 7 rabii II 1421(10juillet 2000) fixant la liste des postes en priorité susceptibles d'être affectés aux personnesshandicapées ainsi que le pourcentage de ces postes pour les administrations de l'état et des instancesqui en dépendent,
*Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur n° :16-1360 du 27 rajeb1437(5mai2016) fixant les conditions, procédures et programmes pour recrutement dans les fonctions publiques des collectivités territoriales,
*Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n° : D-6931 du 09 aout 2019 et D-7862 du 18 Septembre 2019 relatives à l'organisation des concours de recrutement dans les communes pour les grades techniques spécialisés,
*Vu la circulaire du chef du gouvernement n° :16/2020 du 07 octobre2020 relative à la reprise de l'organisation des concours de recrutement et d'aptitude professionnelle.

Décide ce qui suit :

Premier Article :La Commune d'Ouled Ali Youssef organise le Dimanche : **20 Juin 2021** à partir de 10h00mn au lieu désigné sur les convocations des candidats retenus pour participer au concours de recrutement dans le grade Technicien Spécialisé 3^{ème} grade échelle 9 en Génie Civil, Conducteur de Travaux : Travaux Publics ou Gros œuvres et technicien 4^{ème} grade échelle 8 en Informatique (Gestion en informatique, Développement informatique, Systèmes et Réseaux informatiques).

Deuxième Article : Ce concours est ouvert aux candidats de nationalité Marocaine, âgés de 18 ans à 40 ans au premier Janvier de cette année, l'âge supérieur peut être déterminé pour une période équivalente à la période correcte ou corrective de service à la retraite sans dépasser 45 ans, titulaires d'un diplôme **Diplôme Technicien Spécialisé ou Diplôme Technicien** délivré par l'un des établissements de Formation Professionnelle créés conformément au Décret n° : 2.86.325 du 08 Joumada I 1407(30 avril 2012) instituant un régime général des établissements de formation professionnelle ;

-L'un des attestations ou diplômeséquivalents limités par l'arrêté du ministre de la fonction public et modernisation de l'administration selon les stipulations du décret n° : 2.12.90 du 30 avril 2012 relatif aux diplômés demandés pour l'intégration des différents grades institués par les statuts particuliers dans les spécialités suivantes :

Grade	Spécialité demandée	Nombre de postes
Technicien Spécialisé 3 ^{ème} Grade (Echelle 9)	Génie Civil, Conducteur de Travaux : Travaux Publics ou Gros œuvres	1
Technicien 4 ^{ème} Grade (Echelle 8)	Informatique (Gestion en informatique, Développement informatique, Systèmes et Réseaux informatiques)	1

Troisième Article :Le Dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes:1-Une demande adressée à Monsieur le Président de la commune d'Ouled Ali Youssef mentionnant le nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, spécialité et signature du candidat;2-Une copie du diplôme dans la spécialité demandée ou un diplôme reconnu équivalent conformément à la réglementation en vigueur, accompagnée de l'attestation d'équivalence le cas échéant;3-Un curriculum vitae du candidat portant une photo récente;4-Une copie de la CIN;5-Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat;6-Une autorisation pour participer au concours pour les candidats fonctionnaires.

Quatrième Article : Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être déposés personnellement au bureau d'ordre de la Commune d'Ouled Ali Youssef pendant les horaires administratifs ou envoyés par courrier recommandé au bureau précité .Le dernier délai ne doit pas dépasser le : **04 Juin 2021 à 16h30 mn**.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions requises ou arrivant hors délai ne sera pas recevable.

La liste des candidats admis à passer le concours, la date et le lieu de l'examen et les résultats seront publiés sur le portail de l'emploi public : www.emploi-public.ma et au portail de la direction générale des collectivités locales : www.pncl.gov.ma.

Cinquième Article :Le concours comporte une épreuve écrite et une épreuve orale ou pratique ou les deux dont la durée et le coefficient sont déterminés comme suit :

Grade mis en compétition	Epreuves	Sujet	Durée	Coefficient
Technicien Spécialisé 3 ^{ème} Grade (Echelle 9)	Epreuve écrite	une épreuve écrite liée à la spécialité demandée portant sur un ou plusieurs sujets au choix.	3 heures	3
	Epreuve Orale ou pratique	Entretien avec un jury sur les différents sujets, ou examen pratique dans la spécialité exigée pour évaluer la capacité du candidat à accomplir les fonctions liés au grade mis en compétition.	30min	3

* 25% des postes seront réservés aux personnes ayant la qualité de résident, pupille de la nation ou ancien militaire ou ancien combattant et 7% des postes seront réservés aux personnes handicapées.

N°4139/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE
AIT MELLOUL
COMMUNE DCHEIRA EL JHADIA
DIRECTION DES SERVICES DIVISION D'EQUIPEMENT SERVICE MARCHES
OBJET : AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
N° 03/2021

Le 03 JUN 2021 à 09h00, il sera procédé à la salle de réunion n° 108 sise à l'hôtel de ville de la Commune de Dcheira El Jhadia, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix suivant ayant pour objet:

Appel d'offre n° 03/2021 :Entretien des points d'Eau ,commune de Dcheira El jhadia, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul. (Réservé à la petite moyen Entreprise)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du marché de la Commune de Dcheira El Jhadia sise à l'hôtel de ville, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma.
Cautionnement provisoire
• Appel d'offre n° 03/2021 est fixé à la somme de 1 500.00 dhs (mille cinq cent Dirhams)

Estimation du coût des prestations
• Appel d'offre n° 03/2021 est fixé à la somme de 100 080.00dhs (Cent mille quatre vingt dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434(20 mars



الجمهورية المغربية
ROYAUME DU MAROC
وزارة الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري والري
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
المديرية الجهوية للتربية والري والصيد البحري والري
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tadla - Azilal

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°01/2021/DREFLCD-TA/SPVE

Pour la vente des coupes de bois : bois de service, bois de feu et des produits forestiers sur dépôts relevant de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Tadla-Azilal.

Conformément aux dispositions de l'article 3 du Dahir du 20 Hijja 1335 (10 octobre 1917) sur la conservation et l'exploitation des forêts et des articles n° 1, 16 et 18 du cahier des charges générales pour la vente des coupes de produits forestiers dans les forêts domaniales ou soumises au régime forestier approuvé par Décret n° 2-10-342 du 7 Joumada I 1432 (11 avril 2011), il sera procédé le **Mercredi 26/05/2021 à 10 h**, au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Tadla-Azilal, à l'adresse : **quartier Belle vue à Béni Mellal**, à l'ouverture des plis pour la vente des coupes et des produits forestiers répartis en **(23) lots, dans les provinces de Beni Mella et Azilal**, répartis comme suit :

N° Lot	Type produit Forestier	Province	Commune Territoriale	Volumés présumés				
				BO (M3)	BS/BI (m3)	BF (St)	Charbon de bois (quintal)	Romarin ecaroubé
1	Bois de chêne vert	Béni Mellal	Aghbala	-	-	1800	-	-
2	Bois de chêne vert	Béni Mellal	Aghbala	-	-	2829	-	-
3	Bois de chêne vert	Béni Mellal	Aghbala	-	-	3056	-	-
4	Bois de chêne vert	Béni Mellal	Aghbala	-	-	5400	-	-
5	Bois de chêne vert	Béni Mellal	Aghbala	-	-	2800	-	-
6	Bois d'Eucalyptus	Béni Mellal	Sidi Aissa Ben Ali	-	-	5610	-	-
7	Bois d'Eucalyptus	Béni Mellal	Sidi Aissa Ben Ali	-	-	4418	-	-
8	Bois de chêne vert	Azilal	Tiffert N'air Hamza	-	-	2722	-	-
9	Bois de chêne vert	Azilal	Tiffert N'air Hamza	-	-	5953	-	-
10	Bois de chêne vert	Azilal	Tiffert N'air Hamza	-	-	6421	-	-
11	Bois de Pins d'alep et maritime	Azilal	AgoudiElkhir	235	453	149	-	-
12	Bois de Pin d'alep	Azilal	AgoudiElkhir	-	1100	220	-	-
13	Bois de chêne vert, génévrier oxycedre et pin d'alep dépôts au CCDRF d'Aghbala et SF de Bouifenda et Tizi Nysli	Béni Mellal	Aghbala	-	-	149	-	-
14	Bois de chêne vert et de pin d'alep sur dépôt au PP de Witine	Béni Mellal	Tizi NislyetBouifenda	-	-	1364	-	-
15	Bois de chêne vert sur dépôt au barrage El Hansali et CCDRF d'El Ksiba	Béni Mellal	Ait Oum El Bakht etNaour	-	-	740	-	-
16	Bois de chêne vert sur dépôt du SF de Foun El Ansur	Béni Mellal	Foun El Ansur	-	-	380	-	-
17	Bois de chêne vert, génévrieroxycedre et génévrier rouge et thuya sur dépôts	Azilal	Ait Ousâda, AgoudiElkhir, Ait Mohamed-Ait Oukabi	-	-	221	-	-
18	Bois de chêne vert/génévrier oxycedre et pin d'alep en dépôt	Azilal	Tifni et Démnate	-	-	675	-	-
19	Bois de pin d'alep au dépôt au CCDRF de Démnate	Azilal	-	-	141	-	-	-
20	Charbon de bois en dépôts à CCDRF El ksiba et Aghbala	Béni Mellal	-	-	-	161	-	-
21	Charbon de bois en dépôts aux SF de Béni Mellal et la Déroura et Foun Al Ansur	Béni Mellal	-	-	-	174	-	-
22	Madriers, plateaux et perchettes de Cèdre en dépôt à Aghbala, SF Déroura, FounAlansur et CCDRF El Ksiba	Béni Mellal	-	46	-	-	-	-
23	Caroubes et Feuilles de romarin sur dépôts SF Tagzir et Déroura	Béni Mellal	-	-	-	-	-	94
Total				281	1694	44907	335	94

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au niveau des entités administratives ci-après :

- 1) Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Tadla Azilal sise Quartier Belle Vue à Béni Mellal
 - 2) Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Azilal sises au quartier administratif à Azilal.
- Ou consulter et télécharger le dossier de l'appel d'offres n°01/2021/DREFLCD-TA du 26/05/2021 à 10h sur le portail du Département des Eaux et Forêts à l'adresse : <http://www.rausetfortes.gov.ma/SitePages/Index.aspx>

Le montant de la caution provisoire est fixé à :

- ✓ Vingt milles dirhams... (20.000,00 Dhs) pour les lots n°11, 12 et 22
- ✓ Dix milles dirhams.....(10.000,00 Dhs) pour les lots n°1 à 10
- ✓ Cinq milles dirhams.....(5.000,00 Dhs) pour les lots n°13 à 23.

Les plis seront déposés au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la désertification du Tadla Azilal à Béni Mellal sise à : quartier Belle Vue au plurielle **25/05/2021 à 16 h 30 min** ou remis au président de la commission d'ouverture des plis séance tenante avant le début des travaux de la commission.

En application des articles 6 et 16 du cahier des charges générales précité, toute personne physique ou morale désirant participer au présent appel d'offres, doit **présenter pour chaque lot**, un pli contenant deux enveloppes distinctes :

- 1) **Enveloppe n°1 : Dossier administratif** contenant les pièces suivantes :
 - I-1 - Pour les Exploitants forestiers:**

- 1)- Demande d'admission timbrée qui doit préciser le nom et prénom, l'adresse du domicile élu par le candidat ou son siège social et le nombre des cautions déposée ;
- 2)- Photocopie de la carte d'identité nationale ou de la carte nationale d'identification électronique;
- 3)- Photocopie de la carte professionnelle d'exploitant forestier (B.S/B.O/B.F) en cours de validité ou attestation du dépôt du dossier complet pour l'obtention de ladite carte ou pour son renouvellement délivrée par le Directeur Régional des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification du lieu de dépôt ;
- 4)- Attestation fiscale délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le candidat est en situation fiscale régulière ;
- 5)- Récépissés de versement des cautionnements provisoires ou attestations bancaires en tenant lieu ;
- 6)- Copie certifiée conforme à l'original du statut de la société pour les personnes morales ;
- 7)- Copie du cahier des clauses spéciales (Générales, administratives et techniques) dûment signé par le candidat avec la mention manuscrite « lu et accepté sans réserve » en paraphant toutes les pages ;

I-2 - Pour les menuisiers, artisans et marchands de bois, désirant participer aux lots de bois sur dépôts doivent présenter autres que les pièces énumérées ci-dessus le registre de commerce justifiant l'exercice des fonctions de menuisiers, des artisans et des marchands du bois ou fonctions similaires ;

I-3 Pour les coopératives forestières la demande d'admission doit être accompagnée par des copies de l'agrément, ou toute autre pièce tenant lieu, du procès verbal de la dernière assemblée générale et de l'inscription au registre local des coopératives.

I-4 Les nouveaux candidats ne peuvent acquiescer qu'un seul lot.

N.B : Les candidats ne résidant pas au Maroc sont dispensés de fournir l'attestation fiscale.

Les candidats physique ou morale, non résidents au Maroc ou ne disposant pas d'un siège social, doivent désigner un domicile de contact avec enu adresse pour la notification des actes postérieures.

Chaque concurrent présentera un seul dossier administratif (enveloppe n°1) même s'il envisage de souscrire à tous les lots.

II) Enveloppe n°2 : Offre financière:

La soumission financière (signée, cachetée et timbrée) doit être présentée sous pli fermé et cacheté ne contenant aucune autre pièce conformément au **modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres**. Le montant total de la soumission financière doit être libellé en chiffres et en toutes lettres. Les candidats peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Tadla-Azilal, à l'adresse : quartier Belle vue à Béni Mellal ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Tadla-Azilal, à l'adresse : quartier Belle vue à Béni Mellal ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Toute offre du candidat doit être présentée par lot et mise dans un pli cacheté portant :

- Le nom l'adresse du candidat ;
- Numéro et l'objet du lot,
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- et l'avertissement que « les plis ne doivent être ouverts que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture de plis ».

Tout dossier incomplet sera écarté par la commission d'appel d'offres.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent impérativement porter la même dénomination du candidat .

L'offre retenue est celle qui présente la soumission financière la plus élevée .

Les opérations de dépouillement sont publiques et les candidats peuvent être invités à y présenter de nouvelles offres sur le champ s'il ya lieu.

En cas d'offres égales, l'attribution de lot est effectuée par tirage au sort.

N°4140/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION TANGER-
TETOUAN-AL HO-
CEIMA -
PROVINCE
D'AL HOCEIMA
COMMUNE
D'IZEMMOUREN
AVIS DE DEPOT

-Vu le Dahir n° 1-92-31 du 15 Hijja 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme ;
-Vu le Décret N°2-92-832 Du 27 Rebia II 1414 (14 Octobre 1993) Pris Pour l'application de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme ;
-Vu la circulaire ministérielle n°005 du 17 Janvier 1994 relative aux plans d'aménagement
Il est porté à la connaissance du public, que le projet de modification du plan d'aménagement de la ville d'ALHOCEIMA et sa périphérie relevant de la commune d'IZEMMOUREN, sous le n°: AUAH 03/2017, est déposé au siège de la commune d'IZEMMOUREN pour une durée d'un mois à compter du lundi 10 Mai 2021, et qu'un dossier et un registre seront mis à la disposition du public pour formuler ses observations et ce, au siège administratif de ladite commune,

pendant les horaires officiels de travail.
N° 3814/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°01/BG/2021

Le 03 Juin 2021 à 10H , il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour INSTALLATION DU CABLAGE INFORMATIQUE ET ELECTRIQUE AU NIVEAU DES BUREAUX D'ETAT CIVIL ET DES BATIMENTS DES AUTORITES ADMINISTRATIVES LOCALES RELEVANT DE LA PROVINCE DE OUARZAZATE.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant

de 20.000,00 dhs (Vingt Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 903.300,00 dhs (Neuf Cent Trois Mille Trois Cent Dirhams, 00 Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis à avenue Mohamed VI Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité
- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis
- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 4141/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية الريفية والصيد البحري
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
المديرية الجهوية للمياه والغابات والصيد البحري
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tadla - Azilal

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°02/2021/DREFLCD-TA/SPVE

Pour la vente decoupes de produits forestiers (caroube) relevant de la zone d'action de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Tadla-Azilal.

Conformément aux dispositions de l'article 3 du Dahir du 20 Hijja 1335 (10 octobre 1917) sur la conservation et l'exploitation des forêts des articles n° 1, 16 et 18 du cahier des charges générales pour la vente des coupes de produits forestiers dans les forêts domaniales ou soumises au régime forestier approuvé par Décret n° 2-10-342 du 7 Joumada I 1432 (11 avril 2011), il sera procédé le **Judi 27/05/2022 à 10 h**, au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Tadla-Azilal, à l'adresse : **quartier Belle vue à Béni Mellal**, à l'ouverture des plis par appel d'offres pour la vente des coupes de produits forestiers (caroube) répartis en (19) lots dans les provinces de Beni Mella et Azilal comme suit :

N° Lot	Type produit Forestier	Province	Commune Territoriale	Quantité (quintal)
1	Caroube	Béni Mellal	Foum Oudi	1000
2	Caroube	Béni Mellal	Tagzirt	400
3	Caroube	Béni Mellal	Semguet	200
4	Caroube	Béni Mellal	Ait Oum El Bakht	1400
Total DPEFLCD DE BENI MELLAL				3000
5	Caroube	Azilal	Agoudi N'El Khir	1000
6	Caroube	Azilal	Ait Taguella	700
7	Caroube	Azilal	TamdaNoumercide	160
8	Caroube	Azilal	Taanant	500
9	Caroube	Azilal		140
10	Caroube	Azilal	Tabia	100
11	Caroube	Azilal	Tillouguite	150
12	Caroube	Azilal	Tabarouchte	300
13	Caroube	Azilal	Issekssi	500
14	Caroube	Azilal	Ouaouizerth	600
15	Caroube	Azilal	T'moulite	350
16	Caroube	Azilal		500
17	Caroube	Azilal	Afourer	350
18	Caroube	Azilal	Bine El Ouldane	600
19	Caroube	Azilal	Ait Ouaarda	400
Total DPEFLCD D'AZILAL				6350
Total DREFLCD-TA				9350

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au niveau des entités administratives ci-après :

- 1) Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Tadla Azilal (Bureau d'exploitation et de valorisation des produits forestiers au Service de programmation, de valorisation et d'évaluation) site Quartier Belle Vue à Béni Mellal;
- 2) Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Azilal sises au quartier administratif à Azilal.

On consulter et télécharger le dossier de l'appel d'offres n°02/2021/DREFLCD-TA du 27/05/2021 à 10h sur le portail du Département des Eaux et Forêts à l'adresse : <http://www.rauxetfortes.gov.ma/SitePages/Index.aspx>

Le montant de la caution provisoire par lot est fixé à :
• Vingt milles dirhams... (20.000,00 Dh)

Les plis seront déposés au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la désertification du Tadla Azilal à Béni Mellal sise au : Quartier Belle Vue au pluriel le 26/05/2021 à 16 h 30 min ou remis au président de la commission d'ouverture des plis séance tenante avant le début des travaux de la commission.

En application des articles 6 et 16 du cahier des charges générales précité, toute personne physique ou morale désirant participer au présent appel d'offres, doit présenter pour chaque lot, un pli contenant deux enveloppes distinctes :

1) **Enveloppe n°1 : Dossier administratif** contient les pièces suivantes:

I-1 - Pour les Exploitants forestiers:

- 1)- Demande d'admission rédigée sur papier timbré qui doit préciser le nom et prénom, l'adresse du domicile élu par le candidat ou son siège social et le nombre des cautions déposée ;
- 2)- Photocopie de la carte d'identité nationale ou de la carte nationale d'identification électronique;
- 3)- Photocopie de la carte professionnelle d'exploitant forestier (B.S/B.O/B.F) en cours de validité ou attestation du dépôt du dossier complet pour l'obtention de ladite carte ou pour son renouvellement délivrée par le Directeur Régional des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification du lieu de dépôt ;
- 4)- Attestation fiscale délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le candidat est en situation fiscale régulière ;
- 5)- Récépissés de versement des cautionnements provisoires ou attestations bancaires en tenant lieu ;
- 6)- Copie certifiée conforme à l'original du statut de la société pour les personnes morales ;
- 7)- Copie du cahier des clauses spéciales (Générales, administratives et techniques) dûment signé par le candidat avec la mention manuscrite « lu et accepté sans réserve » en paraphant toutes les pages ;

I-3 Pour les coopératives forestières la demande d'admission doit être accompagnée par des copies de l'agrément, ou toute autre pièce tenant lieu, du procès verbal de la dernière assemblée générale et de l'inscription au registre local des coopératives.

I-4 Les nouveaux candidats ne peuvent acquiescer qu'un seul lot.

N.B - Les candidats ne résidant pas au Maroc sont dispensés de fournir l'attestation fiscale.

Les candidats physique ou morale, non résidents au Maroc ou ne disposant pas d'un siège social, doivent désigner un domicile de contact avec enu adresse pour la notification des actes postérieurs.

Chaque concurrent présentera un seul dossier administratif (enveloppe n°1) même s'il envisage de souscrire à tous les lots.

II) Enveloppe n°2 : Offre financière:

La soumission financière (signée, cachetée et timbré) doit être présentée sous plis fermé et cacheté ne contenant aucune autre pièce conformément au modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres. Le montant total de la soumission financière doit être libellé en chiffres et en toutes lettres. Les candidats peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Tadla-Azilal, à l'adresse : quartier Belle vue à Béni Mellal ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Tadla-Azilal, à l'adresse : quartier Belle vue à Béni Mellal ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Toute offre du candidat doit être présentée par lot et mise dans un pli cacheté portant :

- Le nom l'adresse du candidat ;
- Numéro et l'objet du lot,
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- et l'avertissement que « les plis ne doivent être ouverts que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture de plis ».

Tout dossier incomplet sera écarté par la commission d'appel d'offres.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent impérativement porter la même dénomination du candidat.

L'offre retenue est celle qui présente la soumission financière la plus élevée.

Les opérations de dépouillement sont publiques et les candidats peuvent être invités à y présenter de nouvelles offres sur le champ s'il y a lieu.

En cas d'offres égales, l'attribution de lot est effectuée par tirage au sort.

N°4142/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE GUERCIF
CERCLE DE TADDART CAIDAT
DE MEZGUITAM COMMUNE DE MEZGUITAM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°08/2021/CM

Le 10 Aout 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau de la commune de Mezguitam, province de Guercif à l'ouverture des plis de l'appel d'offres sur offres de prix N° 08/2021 / C M relatif au transformation d'un forage de reconnaissance en forage d'exploitation au douar Tirni Commune Mezguitam , Province de Guercif.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la commune de Mezguitam , Province de Guercif, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : six Mille Dirhams, 00 Cts (6 000,00 Dh).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la Somme de : quatre Cent Trente sept Mille quatre cent Dhs 00 Cts (437.400,00 Dh) . Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'ordre de la commune de Mezguitam , Province de Guercif ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Les Pièces Justificatives à Fournir sont Celles Prévués par le Règlement de Consultation.

N° 4143/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE GUERCIF
CERCLE DE TADDART CAIDAT
DE MEZGUITAM COMMUNE DE MEZGUITAM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°09/2021/CM

Le 10 Aout 2021 à 12 heures, il sera procédé, dans le bureau de la commune de Mezguitam, province de Guercif à l'ouverture des plis de l'appel d'offres sur offres de prix N° 09/2021 / C M relatif à l'AEP du douar Ihammouchen a partir du douar Oulad Alla Commune Mezguitam , Province de Guercif.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au

bureau de la commune de Mezguitam , Province de Guercif, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze Mille Dirhams, 00 Cts (15 000,00 Dh).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la Somme de : Neuf Cent Treize Mille deux Cent Vingt Sept Dhs 00 Cts (913.227,84 Dh) . Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'ordre de la commune de Mezguitam , Province de Guercif ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les Pièces Justificatives à Fournir sont Celles Prévués par le Règlement de Consultation.

N° 4144/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT**

N° 05/ INDH /2021
Le 01/06/2021 à 10H, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE FOU EL ANGER CERCLE DE BENI MELLAL, PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 25 000,00 dhs (Vingt-Cinq Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

1.089.009,60 « Un Million Quatre Vingt Neuf Mille Neuf Dirhams, 60 Cts».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4145/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT**

N° 06/ INDH /2021
Le 01/06/2021 à 11 H, il sera procédé en séance pu-

blique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE DE FOU OUDI CERCLE DE BENI MELLAL, PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000,00 dhs (Douze Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 638.119,20 « Six Cent Trente Huit Mille Cent Dix-Neuf Dirhams, 20cts».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4146/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT**

N° 07/ INDH /2021
Le 01/06/2021 à 12 H, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE OULED YAICH CERCLE DE BENI MELLAL, PRO-

vince de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE OULED YAICH CERCLE DE BENI MELLAL, PRO-

vince de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE OULED YAICH CERCLE DE BENI MELLAL, PRO-

vince de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE OULED YAICH CERCLE DE BENI MELLAL, PRO-

vince de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE OULED YAICH CERCLE DE BENI MELLAL, PRO-

vince de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE OULED YAICH CERCLE DE BENI MELLAL, PRO-

vince de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE OULED YAICH CERCLE DE BENI MELLAL, PRO-

vince de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE OULED YAICH CERCLE DE BENI MELLAL, PRO-

vince de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE OULED YAICH CERCLE DE BENI MELLAL, PRO-

vince de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE OULED YAICH CERCLE DE BENI MELLAL, PRO-

VINCE DE BENI MEL-LAL.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 dhs (Quinze Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 744.165,60 « Sept Cent Quarante Quatre Mille Cent Soixante Cinq Dirhams, 60cts».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4147/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT**

N° 08/ INDH /2021
Le 02/06/2021 à 10 H, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE SIDI JABEUR, OULED GNAOU ET OULAD M'BAREK CERCLE DE BENI MELLAL PROVINCE DE BENI MEL-LAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000,00 dhs (Douze Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

108 324,00DH T.T.C) Cent Huit Mille Trois Cent Vingt Quatre Dirhams, 00Cts. Dont toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux Marchés Publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 13 000,00 dhs (Treize Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 879.145,20 « Huit Cent Soixante Dix-Neuf Mille Cent Quarante Cinq Dirhams, 20cts».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4149/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT**

N° 09/ INDH /2021
Le 02/06/2021 à 11 H, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TERRITORIALES DE NAOUR ET BOUTFERDA, CERLES EL KSIBA ET AGHBALA, PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette Commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de : Mille Cinq Cent DIRHAMS (1500,00 DH).

L'Estimation des Coûts des Prestations, établie par le Maître d'Ouvrage, est fixée à la somme de (108 324,00DH T.T.C) Cent Huit Mille Trois Cent Vingt Quatre Dirhams, 00Cts. Dont toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux Marchés Publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

à la somme de : 540.027,60 « Cinq Cent Quarante Mille Vingt Sept Dirhams, 60 Cts».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit les déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4150/PA

ROYAUMEDUMAROC
MINISTERE
DEL'INTERIEUR
REGION
DE L'ORIENTAL
PROVINCE DE JERADA
COMMUNE DE JERADA
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICE DES AFFAIRES
TECHNIQUES,TRAVAUX
ET ENTRETIEN
BUREAU DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 02/2021/CJ.

Le: 01/06/2021 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Jerada à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix, pour : ACHAT DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE JERADA.

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à : Bureau des marchés (Service des Affaires Techniques et Marchés) de cette Commune, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de 3000,00 DH (Trois Mille Dirhams, 00cts). L'Estimation des Coûts des Prestations, établie par le Maître d'Ouvrage, est fixée à la somme de (229 464,00 DH en T.T.C) Deux Cent Vingt Neuf Mille Quatre Cent Soixante Quatre Dirhams. Dont toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux Marchés Publics.

Les concurrents peuvent: -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés (Service des Affaires Techniques et Marchés) de cette Commune;

-Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

-Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

-Soit les déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4151/PA

ROYAUMEDUMAROC
MINISTERE
DEL'INTERIEUR
REGION
DE L'ORIENTAL
PROVINCE DE JERADA
COMMUNE DE JERADA
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICE DES AFFAIRES
TECHNIQUES TRAVAUX
ET ENTRETIEN
BUREAU DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
N°: 01/2021/CJ.

Le: 01/06/2021 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Jerada à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix, pour : ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU PROFIT DE LA COMMUNE DE JERADA.

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à : Bureau des marchés (Service des Affaires Techniques et Marchés) de cette Commune, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de : Mille Cinq Cent DIRHAMS (1500,00 DH).

L'Estimation des Coûts des Prestations, établie par le Maître d'Ouvrage, est fixée à la somme de (108 324,00DH T.T.C) Cent Huit Mille Trois Cent Vingt Quatre Dirhams, 00Cts. Dont toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux Marchés Publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

STE « GLOIRIM »
I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 24.02.2021 de la STE « GLOIRIM » SARL, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, 63 Résidence Ghita Appt.8 Ait Skatou 2 Route d'Imouzer, il a été décidé :
Transfert du siège social initialement fixé à Fès, 63 Résidence Ghita Appt.8 Ait Skatou 2 Route d'Imouzer, pour le fixer à Fès, 15 Lot Saad Bensouda Zouagha.
II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce, le 04.05.2021, sous le n° de dépôt 2166/2021 et le RC n° 39 627.
LE GERANT

N° 4152/PA

MOJA MAILLE
CONSTITUTION
I- Au terme d'un acte S.S.P en date du 24/03/2021 il a été constituée une société SARL dont les caractéristiques sont :
-Dénomination : MOJA MAILLE
-Objet Social : TRAVAUX A FACONS DE VETEMENTS CONFEC-T I O N N E S -IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFEC-TUANT).
- Siège social : IMM ZBAÏRI ETAGE 2 BP 98 BD AL MAGHREB AL ARABI AIN HARROUDA MOHAMMEDIA.
- Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à chacun des associés en proportion de leurs apports à savoir :
Mme. HADIRI FOUZIA 500 parts
Mme. FATMI TOURIA 500 parts
En totalité... (1000 parts)
-Durée : 99 ans.
GERANCE : Mme. HADIRI FOUZIA & Mme. FATMI TOURIA, cogérants associés pour une durée illimitée, ils auront la signature sociale conjointe.
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 19/04/2021 sous le N°960. RC N° 27841.

N° 4153/PA

LEADER MOUSSE SARL
AU
Augmentation du capital social
RC N° 11153
I- Selon la décision de l'association unique de la société « LEADER MOUSSE SARL AU » il a été Décidé en date du 25/03/2021 ce qui suit :
D'augmenter le capital social de la société « LEADER MOUSSE SARL AU », qui passera du 100.000,00 (Cent Mille dirhams) à 1.000.000,00dhs (Un million dirhams), et ce par la création de 9000 parts sociales d'une valeur nominale de cent dirhams (100 dhs) chacune, par compensation d'une partie des créances du compte courant associé exigibles sur la société à raison de Neuf Cent Mille Dirhams (900.000,00dhs) pour porter le capital social de 100.000,00 dirhams à 1.000.000,00 dirhams.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de BERRRECHID le03/05/2021, sous le N° 569.
III- Le déclaration de modification de la dite société a été effectuée au niveau du registre du commerce tribunal de commerce de Casablanca le 03/05/2021, sous le numéro11153au registre du commerce.

N° 4154/PA

GLOS IMMOBILIER
SARL AU
Changement de l'activité
RC : 22983

I- Selon la décision de l'association unique en date du 12/04/2021 de La Société « GLOS IMMOBILIER SARL AU », et selon les clauses mentionnées sur les statuts notamment l'article 02 il a été Décidé : Changement des activités :
- LOCATION DES HANGARS par la nouvelle activité : FER VIEUX OU AUTRES VIEUX METAUX COMMUNS (MARCHAND DE) EN GROS.
- TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TOUS CORPS D'ETAT par la nouvelle activité : TRIEUR DE DECHETS EN PLASTIQUES.
Par conséquent l'article 2 du statut sera modifié comme suit :
1/ IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER
2/ FER VIEUX OU AUTRES VIEUX METAUX COMMUNS (MARCHAND DE) EN GROS
3/ (TRIEUR DE DECHETS EN PLASTIQUES).

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de MOHAMMEDIA le 26/04/2021 sous le N° 1019.
III- Le déclaration de modification de la dite société a été effectuée au niveau du registre du commerce, tribunal de premier instance M O H A M M E D I A I e 26/04/2021 sous le numéro1109 du registre chronologique.

N° 4155/PA

« GLOBALIE » SARL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL : RCE NEJMAT BAHMAD N24 ETG 1 BD BAHMAD CASABLANCA
AUGMENTATION/ REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL
NOMINATION DE LA COGERANTE
STATUTS REFOUNDUS

Aux termes d'un PV AGE en date du 22/04/2021 il a été décidé ce qui suit :
-Abandon du compte courant d'un montant de 58.657,77DHS Pour arrondir les pertes nettes de 558.657,77 Dhs à 500.000,00 dhs.
-Augmentation du capital social de 100.000.00 DHS à 600.000,00 DHS par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la société au profit de Mr EL MOKHTAR MOUNIR, Mr JAMAL MOUNIR et Mme SANAA MOUNIR.
-Réduction du capital social

de 600.000,00 DHS à 100.000,00 DHS par compensations de pertes antérieures.

-Nomination de Mme SANAA MOUNIR en qualité de cogérante pour une durée illimitée.

-La société est valablement engagée par la signature séparée de Mr JAMAL MOUNIR et Mme SANAA MOUNIR.

- Etablissement des statuts refondus (M.A.J).

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 777313 en date Du 06/05/2021.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 4156/PA

« L.M.A.A. TEXTILE »
RC N°501615

Aux termes d'un acte S.S.P en date à Casablanca, 08/03/2021 a été formée une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination : « L.M.A.A. TEXTILE SARL AU »
Objet :

• Commerce de textile, fil, tissus, accessoires
• Le négoce, l'importation et l'exportation

Siège social :
CENTRE RIAD, 61, AVENUE LALLA YACOUT ET MUSTAPHA EL MAANI N°69 ETAGE 2 CASABLANCA.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100 000,00 Dhs (Cent Mille dirhams) divisé en 1000 parts sociales de cent dhs chacune, entièrement libérées.

Mr RADI EL MOSTAFA : 1000 Parts sociales
TOTAL : 1000 Parts sociales

Gérance : Mr LEMDE-CHECH MOHAMED, gérant pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée vis à vis de tous autres tiers par la signature du gérant ci-dessus nommé.

Bénéfices : Après prélèvement de 5% pour la réserve, le surplus sera affecté suivant la décision des associés.

Dépôts : été effectué au greffe du tribunal commercial de Casablanca le 04 Mai 2021, sous le numéro 776950 . RC N° 501615.

N° 4157/PA

COMPACT CAR S.A.R.L
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 J A N V I E R 2 0 2 1
P R O E S - V E R B A L
C L O T U R E D E L I Q U I D A T I O N

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/01/2021. LES Associés de la Société « COMPACT CAR » SARL Société à Responsabilité Limitée au Capital de 60.000,00 Dirhams divisé en (600) Parts Sociales de CENT (100) Dirhams chacune, dont le Siège Social est à Oujda, RUE ATMANE IBN AFANE N°4 se sont réunis tous sur accord unanime à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour :

- Approbation du rapport de liquidation.
-Approbation des comptes de liquidation.

-clôture des opérations de liquidation.
-Radiation du registre de commerce.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le04/04/2021 sous le N°1368, RC N°26961

N° 4160/PA

FIDUCIAIRE CAPITAL
ORIENT S.A.R.L
RUE IBN ROCHD RESIDENCE EL BARAKKA 3ème étage appt N7 Oujda

Tél. 0536689121
EMAIL : FIDUCAPO-RIENT@HOTMAIL.FR

- clôture des opérations de liquidation
-Radiation du registre de commerce.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 13/04/2021 sous le N°1543, RC N°27035

N° 4158/PA

CONSTITUTION
(CENTRE DE BIEN ETRE ARWA)

I. Aux termes d'un acte sous-seing privé, établi à Oujda en date du 07 Janvier 2021, il a été établi les statuts d'une société SALR AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : « CENTRE DE BIEN ETRE ARWA » SARL AU.

Forme de la société : Société à Responsabilité Limitée à association unique.

Objet : Esthéticien
-Coiffeur pour dames ou pour hommes occupant plus de deux personnes
- Soins de beauté

Siège : BD MOHAMED VI N°1 HAY EL QODS Oujda.

Durée de la société : 99 ans.
Capital social : Cent mille DIRHAMS (100 000 DH). Il est divisé en mille (1000) PARTS SOCIALES de cent DIRHAMS (100 DH) chacune, entièrement souscrites et libérées à la totalité, et attribuées en totalité aux associés en rémunération de leurs apports.

Année sociale : Commence le 1er Janvier et termine le 31 Décembre de chaque année.

Gérance : La société sera gérée pour une durée illimitée par :
- Madame MEHDAOUI MOUNA

II. Le Dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de commerce d'Oujda et la société a été immatriculée au RC sous N° 37135 en date du 20/04/2020.

N° 4159/PA

« BEN SEDDIQ MOURAD » S.A.R.L.A.U
Procès-verbal des décisions de l'associé unique C L O T U R E D E L I Q U I D A T I O N

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/01/2021. L'association unique de la société " BEN SEDDIQ MOURAD " SARL A.U au capital de 100.000,00 dirhams, et dont le siège sociale est situé à BD MAHDAOUI BENSAID N°480 Oujda décide de statuer sur l'ordre du jour :

- Approbation du rapport de liquidation.
-Approbation des comptes de liquidation.

-clôture des opérations de liquidation.
-Radiation du registre de commerce.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le04/04/2021 sous le N°1368, RC N°26961

N° 4161/PA

FIDUCIAIRE CAPITAL
ORIENT S.A.R.L
RUE IBN ROCHD RESIDENCE EL BARAKKA 3ème étage appt N7 Oujda

Tél. 0536689121
EMAIL : FIDUCAPO-RIENT@HOTMAIL.FR

- la démission du gérant Mr. AMARA ABDELKADER et la nomination de Mr. BEKKAL ABDELLAH comme étant gérant unique de la société pour une durée illimitée.

- Transformation de la forme juridique de la société de SARL a SARL a socié unique.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 05/05/2021 SOUS N° 1687.

N° 4162/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,

Constitution
Société FRAH TRANS SARL/AU

Aux termes d'un acte S.S.P en date du : 25/03/2021 il a été établi Les statuts d'une société a SARL/ AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

OBJET : - TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI ;

- TRANSPORT DE BAGAGES NON ACCOMPAGNES ;

- IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFEC-TUANT).

RAISON SOCIAL: FRAH TRANS

SIEGE SOCIAL: NADOR, HAY SIKKA AL HADI-DIYA AL AAROUJ.

DUREE : 99ans
CAPITAL SOCIAL:100.000,00 dirhams apport en numéraire divisé sur 1000 parts sociales de 100,00 dirhams chacune

- Pour Mr. BOUNOU MOHAMED1000 Parts
GERANCE : la société est gérée par Mr. BOUNOU MOHAMED pour une durée illimitée.

LE BENEFICE : cinq pour cent 5% a la réserve légale et le reste est attribué aux parts sociales.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de NADOR le 21/04/2021 SOUS N° 809 POUR EXTRAIT ET MENTION FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L

N° 4161/PA

FIDUCIAIRE CAPITAL
ORIENT S.A.R.L
RUE IBN ROCHD RESIDENCE EL BARAKKA 3ème ETAGE APPT N° 7 Oujda

Tél. 0536689121
EMAIL : FIDUCAPO-RIENT@HOTMAIL.FR

Avis de cession de parts sociales, la démission de gérance et la transformation de la forme juridique

Aux termes d'un acte SSP et un PV de L'AGE en date du 21/04/2021.

Les associés de la société « BET BEKAM » SARL au capital de Cent mille dirhams (100 000,00 DH), Décident :

- Cession des parts sociales soit 500 parts sociales appartenant à Mr. AMARA ABDELKADER au profit de Mr. BEKKAL ABDELLAH.

- la démission du gérant Mr. AMARA ABDELKADER et la nomination de Mr. BEKKAL ABDELLAH comme étant gérant unique de la société pour une durée illimitée.

- Transformation de la forme juridique de la société de SARL a SARL a socié unique.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 05/05/2021 SOUS N° 1687.

N° 4162/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,

DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE BENSLIMANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 14/2021

Le 01/06/2021 à 11 heures, il sera procédé, en séance publique, dans la salle de réunion à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de BENSLIMANE, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

Étude d'élargissement et de renforcement de la RP3325 du PK0+000 au PK11+000- Province de Benslimane
Mission I : Étude topographique & Mission II : Étude routière

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du bureau .des marchés de la DPETLE de Benslimane, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de Public : www.marches-publics.ma

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (2.600,00) Deux mille six cent cinquante dirhams.
* L'estimation des coûts des prestations est fixée à : (185.160,00) Cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante dirhams et zéro centimes TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

* Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la DPETLE de Benslimane ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique.
* La liste des pièces justificatives que tout concurrent doit fournir est prévue à l'article 4 du règlement de la consultation.
1- Un dossier technique comprenant :
2-1- Pour les concurrents installés au Maroc :
a) Une copie certifiée conforme du certificat d'agrément D4 : Routes, autoroutes et Transport.
2.2- Pour les concurrents non installés au Maroc :
a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
b) Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations similaires ont été exécutées, avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s) ;

N° 4163/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère
de l'Agriculture, de la
Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
DRA de Béni Mellal-
Khénifra
Direction Provinciale
d'Agriculture
de Béni Mellal
Programme de
Développement Rural
des Montagnes de l'Atlas
(PDRMA)
-Province de Béni-Mellal-
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE N°
02/2021/DPA/4/FIDA
DU 08/06/2021A
10HEURES.

LeMardi 08 Juin Deux
mille vingt et unà10
heures, il sera procédé,
dans la salle de réunion
de la Direction Provinciale
de l'Agriculture de Beni Mellal
à l'ouverture des plis
des architectes relatifs à la
consultation architecturale
pour:Etude de conception
architecturale, suivi et
contrôle des projets de
construction d'une mini
laiterie moderne à la
CommuneTerritoriale Aghbala,
dans le cadre du
programme de développe-
ment rural des montagnes
de l'Atlas (PDRMA) province
de Beni Mellal.
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut
être retiré auprès du Bu-
reau des Marchés au Ser-
vice de Support de la
Direction Provinciale de
l'Agriculture de Beni Mellal.
Il peut également être
téléchargé à partir du por-
tail des marchés publics

<http://www.marchespublics.gov.ma>.
Le budget prévisionnel
maximum, Hors Taxe,
pour l'exécution des tra-
vaux à réaliser est de Un-
Million Cinq Cent mille
Dirhams (1.500.000,00Dh)
Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 100, 101
et 102 du décret n° 2-12-
349 du 8 Joumada I 1434
(20 mars 2013) relatif aux
marchés publics.

Les architectes peuvent :
• Soit déposé contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la
Direction Provinciale de
l'Agriculture de Beni Mellal
sis rue de Safi, quartier
administratif Beni Mellal.
• Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception à la Di-
rection Provinciale de
l'Agriculture de Beni Mellal,
sis rue de Safi, quartier
administratif Beni Mellal. ;
• Soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés Publics ;
• Soit les remettre au pré-
sident du jury de la consulta-
tion architecturale au
début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 11du règle-
ment de consultation archi-
tecturale.
Il est prévu une visite des
lieux le25/05/2021 à 9
heures (rendez-vous au
siège de la DPA de Béni
Mellal).

N° 4164/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère
de l'Agriculture, de la
Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
DRA de Béni Mellal-
Khénifra
Direction Provinciale
d'Agriculture
de Béni Mellal
Programme de
Développement Rural des
Montagnes de l'Atlas
(PDRMA)
-Province de Béni-Mellal-
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE N°
03/2021/DPA/4/FIDA
DU 09/06/2021A
10HEURES.

LeMercredi 09juin Deux
mille vingt et unà10heures,
il sera procédé, dans la
salle de réunion de la Di-
rection Provinciale de
l'Agriculture de Beni Mellal
à l'ouverture des plis
des architectes relatifs à la
consultation architecturale
pour:Etude de la concep-
tion architecturale, suivi et
contrôle du projet de
construction d'une unité
de fabrication de jus de
pomme et de vinaigre à la
CommuneTerritoriale
Aghbala, dans le cadre du
programme de développe-
ment rural des montagnes
de l'Atlas (PDRMA) province
de Beni Mellal.
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut
être retiré auprès du Bu-
reau des Marchés au Ser-
vice de Support de la
Direction Provinciale de
l'Agriculture de Beni Mellal.
Il peut également être
téléchargé à partir du por-

tail des marchés publics
<http://www.marchespublics.gov.ma>.
Le budget prévisionnel
maximum, Hors Taxe,
pour l'exécution des tra-
vaux à réaliser est de Un-
Million Cinq Cent mille
Dirhams (1.500.000,00Dh)
Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 100, 101
et 102 du décret n° 2-12-
349 du 8 Joumada I 1434
(20 mars 2013) relatif aux
marchés publics.

Les architectes peuvent :
• Soit déposé contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la
Direction Provinciale de
l'Agriculture de Beni Mellal
sis rue de Safi, quartier
administratif Beni Mellal.
• Soit les déposer par
courrier recommandé avec
accusé de réception à la Di-
rection Provinciale de
l'Agriculture de Beni Mellal,
sis rue de Safi, quartier
administratif Beni Mellal. ;
• Soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés Publics ;
• Soit les remettre au pré-
sident du jury de la consulta-
tion architecturale au
début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 11du règle-
ment de consultation archi-
tecturale.

Il est prévu une visite des
lieux le26/05/2021à
9heures (rendez-vous au
siège de la DPA de Béni
Mellal).

N° 4165/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'AGRICULTURE ET
DE LA PECHE
MARITIME
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX
ET FORETS
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'AGRICULTURE DE
BENI-MELLAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
04/2021/DPA/4/FIDA

Le Jeudi 17 Juin Deux
Mille Vingt Un à
10heures, il sera procédé,
dans les bureaux de la Di-
rection Provinciale de
l'Agriculture de Beni-Mel-
lal, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres
sur offres de prix ayant
pour objet : Réalisation des
travaux de plantations de
50 Ha d'amandier prévus
dans le cadre du pro-
gramme de développe-
ment rural des montagnes
de l'Atlas de la D PA de
Beni Mellal au niveau de la
CT de BOUTFERDA
Les dossiers d'appel d'of-
fres peuvent être retirés
auprès du Service Support
de la Direction Provinciale
de l'Agriculture de Beni-
Mellal, sise au Quartier
Administratif, Rue de Safi,
Béni Mellal. Il peut égale-
ment être téléchargé à par-
tir du portail des marchés
Publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.
Lecautonnement provi-
soire est fixé comme suit à
vingt-quatre Mille Di-
rhams (24 000,00 DH)
L'estimation du coût des
prestations établie par le

maitre d'ouvrage est de
960 000,00 DH neuf cent
soixante mille dirhams
TTC

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°
2.12.349 du 08 Joumada I
1434 (20 Mars 2013) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception au bureau
précité ;

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la
Direction Provinciale de
l'Agriculture de Beni-Mel-
lal sise au Quartier Admi-
nistratif, Rue de Safi, Béni
Mellal;

- Soit déposer par voie
électronique sur le Portail
des Marchés Publics :
<http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.
Il est prévu une visite des
lieux le : 07/06/2021 à
9Heures (rendez-vous au
siège de la DPA de Béni
Mellal).

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de consultation.

Les entreprises non instal-
lées au Maroc doivent
fournir le dossier techni-
que tel que prévu par le
règlement de consultation
N° 4166/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts
DIRECTION PROVINCIALE E DE L'AGRICULTURE DE BENI-MELLAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/2021/DPA/4/FIDA

Le Mardi 15 Juin 2021 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

«Entretien et réhabilitation, de 100 000 arbres de pommier, prévus dans le cadre du programme de développement rural des montagnes de l'Atlas de la DPA de Beni Mellal au niveau des CT Aghbala et Bouferda».

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du Service du Support de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-mellal, sise au Quartier Administratif, Rue de Safi, Béni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoires est fixé à : (60 000,00 DH) soixante Mille Dirhams

L'estimation du coût des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :

Deux Millions Deux Cent Soixante Quinze Mille Dirhams (2.275.000,00 DH TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-mellal sise au Quartier Administratif, Rue de Safi, Béni Mellal;
- Soit déposer par voie électronique sur le Portail des Marchés Publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 le règlement de consultation dudit appel d'offre.

Il est prévu une visite des lieux le : 02/06 /2021 à 9 heure (rendez-vous au siège de la DPA de Béni Mellal).

Pour les concurrents installés au Maroc, doivent produire le certificat de qualification et de classification exigé comme suit :

Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
10	10.1	4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

N°4167/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts
DIRECTION PROVINCIALE E DE L'AGRICULTURE DE BENI-MELLAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/2021/DPA/4/FIDA

Le Mercredi 16 Juin 2021 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

«Entretien et réhabilitation, de 100 000 arbres de pommier, prévus dans le cadre du programme de développement rural des montagnes de l'Atlas de la DPA de Beni Mellal au niveau des Naour et Tizi Nisli».

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du Service du Support de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-mellal, sise au Quartier Administratif, Rue de Safi, Béni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoires est fixé à : (60 000,00 DH) soixante Mille Dirhams

L'estimation du coût des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :

Deux Millions Deux Cent Soixante Quinze Mille Dirhams (2.275.000,00 DH TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-mellal sise au Quartier Administratif, Rue de Safi, Béni Mellal;
- Soit déposer par voie électronique sur le Portail des Marchés Publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 le règlement de consultation dudit appel d'offre.

Il est prévu une visite des lieux le : 03/06/2021 à 9 heure (rendez-vous au siège de la DPA de Béni Mellal).

Pour les concurrents installés au Maroc, doivent produire le certificat de qualification et de classification exigé comme suit :

Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
10	10.1	4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

N°4168/PA

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

L'information par les professionnels: rempart contre l'infoc

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Kännich

Prisme
tactique

La patte Lassaad Chabbi



Les transferts des idées de jeu d'un club à l'autre expliquent souvent la nomination d'un entraîneur. Ce n'est peut-être pas un hasard si les dirigeants du Raja ont fait un pari audacieux en nommant Lassaad Chabbi à la tête de l'équipe première, après son mandat plein de promesses à l'US Monastir. Le coach tunisien ne s'est d'ailleurs pas privé d'imprimer rapidement sa patte sur le collectif du Raja qui brillait jusqu'ici par ses individualités. Certes, Chabbi ambitionnait démesurément de remporter les quatre compétitions où les Verts étaient encore lice. Mais il a connu sa première désillusion, mercredi soir, après l'élimination en quart de finale de la Coupe du Trône par l'ASFAR. Toutefois, le projet de jeu qu'il espère mettre en place commence doucement mais sûrement à prendre forme.

Pressing haut et densité défensive

Même si, pour le moment, il privilégie un 4-3-3 classique, Lassaad Chabbi a pour habitude de déployer son onze dans des systèmes variés et adaptés. Comme en témoigne

son expérience en Tunisie. Il pouvait choisir les organisations en répondant au contexte proposé par l'opposition : 4-2-3-1, 3-5-2, 3-4-3. Ses ex-supporters ont quasiment tout vu en deux ans, y compris des systèmes évolutifs entre la phase défensive et celle offensive. Un mécanisme qui devrait surprendre certains de ses nouveaux joueurs.

Contrairement à la fin de l'ère Sellami, le Raja agresse l'adversaire et le harcèle dans son camp. Une stratégie usante physiquement mais qui permet une récupération haute et rapide du ballon. Si les statistiques ne reflètent pas encore les intentions du coach de nationalité autrichienne, la réaction de ses joueurs à la perte du ballon en dit long sur ses consignes. Consignes qui, d'apparence, fixent un objectif et une structure défensive. Par exemple, lorsque l'adversaire opte pour du jeu long pour se sortir du pressing haut, Arjouné et le back-four coulisent côté ballon en formant un bloc dense et compact. De cette manière, ils sont présents à la retombée.

Cela dit, la réussite du projet de jeu de Lassaad Chabbi dépendra grandement de sa force de persuasion. S'il réussit à impliquer les Moutouali,

Hafidi et autre Rahimi dans l'effort sans ballon, de manière systématique, le style entrevu à l'US Monastir continuera d'émerger et se bonifier avec un effectif de meilleure qualité au Raja. Sans le travail défensif de son premier rideau, l'intensité exigée par Chabbi risque de s'éteindre rapidement, comme le prouvent par séquences les deux derniers matchs des Verts.

Ngoma, pièce maîtresse de l'entrejeu

L'utilisation de Ngoma est certainement la plus grande réussite de Lassaad Chabbi. Alors qu'il était mis au placard par Sellami, le Congolais revient en grâce. Mobile, intelligent, assez propre techniquement pour jouer à tous les postes du milieu, Fabrice Ngoma exploite désormais à plein régime son énorme volume de jeu, donnant parfois l'impression que le Raja joue à douze. Ses récentes performances sont à la hauteur des espoirs placés en lui à son arrivée en juillet 2019. À l'évidence, son profil plaît à Chabbi, qui apprécie les joueurs capables de dépasser leurs fonctions, d'autant qu'il sait défendre en avançant, un

concept capital pour son entraîneur actuel.

En phase offensive, les circuits de passes préférentiels sont aisément décelables. Un intense travail de positionnement est réalisé lors des entraînements. Les attaquants alignés par le nouvel entraîneur du Raja ont le droit de permuter, surtout Rahimi et Malongo, pour se créer mutuellement des espaces. Selon toute vraisemblance, Chabbi n'apprécie pas un football aux positionnements trop figés. En situation de relance basse, ses équipes aiment ressortir le ballon proprement, avec des défenseurs centraux qui doivent prendre des initiatives balle au pied. Notamment en cassant les lignes adverses par la passe ou la conduite de balle.

À l'exception de la sentinelle devant la défense, en l'occurrence Omar Arjouné, les milieux de terrain évitent de décrocher sans raison. Dans l'entrejeu, les rôles sont prédéfinis. À Arjouné le rôle de stabilisateur, bouche-trou et parfois relanceur. À Ngoma celui de Box to Box et de harceleur à la perte du ballon. Enfin, Hafidi doit se mettre entre les lignes adverses puis orienter le jeu à sa guise. Rien de bien nouveau pour lui, à la

différence des latéraux.

Avec Chabbi, un latéral ne doit pas uniquement être capable de défendre et avoir la caisse pour arpenter son couloir dans les deux sens. Il doit aussi posséder la justesse technique pour être impliqué dans le jeu. Sans oublier une intelligence positionnelle selon les situations. Depuis la prise de commande du coach tunisien, il n'est pas rare de voir les latéraux s'insérer au milieu du terrain dans le cas où l'ailier colle à la ligne de touche pour écartier la défense adverse. À l'inverse, si ce dernier rentre à l'intérieur du jeu, c'est au latéral de prendre le couloir.

Plus facile à dire qu'à faire, mais si Lassaad Chabbi réussit à transmettre les valeurs de flexibilité et d'intensité qui lui sont chères, nul doute que ses joueurs progresseront de manière fulgurante pour le plus grand bonheur du peuple vert. Pour le moment, ça en prend le chemin. De plus, après six rencontres sur le banc du Raja, Lassaad Chabbi gagne plus de points par match que son prédécesseur (2,17 p/m contre 1,96) et son équipe marque plus (2,50 b/m contre 1,42). En revanche, la défense est moins hermétique sous ses ordres (1,50b/m contre 0,84).

Chady Chaabi

Sport

ASFAR-WAC

Le choc de l'ultime manche de la phase aller du championnat

Les clubs de la Botola Pro D1 de football aborderont en cette fin de semaine les péripéties de l'ultime manche de la phase aller. Une quinzième journée qui sera marquée par de belles affiches dont la plus en

vue reste le choc ASFAR-WAC, programmé dimanche au Complexe Moulay Abdellah de Rabat.

Une opposition entre deux grosses cylindrées fraîchement aéro-lées de leur qualification au dernier carré de la Coupe du Trône. Un match qui s'annonce sous de bons auspices et qui verra les Militaires viser la victoire pour préserver leur place dans le podium. Un scénario que les Wydadis, champions d'automne, tâcheront de déjouer en vue de conforter leur avance sur leur poursuivant immédiat, le Raja qui affrontera à domicile le MAS.

Un match compliqué pour les Verts, secoués de nouveau par le rififi dans les vestiaires après l'élimination du club en Coupe du Trône. Face au club fassi, les protégés de Lassad Chabi se trouvent acculés de relancer leur machine et de renouer avec le succès, ce qui serait une bonne chose pour tout le groupe avant la virée sud-africaine pour jouer Orlando Pirates le 16 courant pour le compte du match aller des quarts de finale de la Coupe de la Confédération.



Le troisième match dominical mettra aux prises la RSB et le MAT, rencontre prévue au stade municipal de Berkane. Après deux défaites consécutives face au Wydad et au FUS, la formation berkanie est sommée de réagir face à un adversaire dont les performances fonctionnent en dents de scie.

Samedi, quatre matches sont à l'ordre du jour dont le sommet du bas du tableau entre le RCOZ et la RCAF. Le vainqueur de cette opposition entre ces deux équipes qui ferment la marche aura tout à gagner : se décharger du fauteuil de lanterne rouge dans l'espoir d'entamer du bon pied la phase retour du championnat, sachant que la 16ème journée aura lieu le 11 et le 12 courant.

L'autre mal barré du concours, le DHJ, recevra au stade El Abdi le Hassania d'Agadir qui a vu son parcours en Coupe du Trône stoppé par le RBM, locataire de la D2, aux quarts de finale. Après s'être imposés en déplacement sur le CAYB, les Jdidis auront à cœur de conserver cet élan afin de fuir la zone de turbulences le plus

tôt possible, ce qui ne sera pas une mince affaire devant des Gadiris décidés à garder contact avec les équipes du peloton de tête.

Les derniers matches au programme ne manqueront point d'attrait avec MCO-OCS et SCCM-FUS, alors que la rencontre IRT-CAYB devra avoir lieu vendredi.

Mohamed Bouarab

Botola Pro D2

Voici le programme de la 21^{ème} journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, prévue samedi et dimanche :

Samedi
16h00 : CJBG-WST
16h00 : IZK-TAS
22h00 : RAC-KAC
20h00 : CAK-UTS
Dimanche
16h00 : JSS-KACM
16h00 : SM-WAF
22h00 : OCK-ASS
22h00 : OD-RBM

Le MAT au dernier carré de la Coupe de Trône

Distinction d'Adil El Hasnaoui

Le Moghreb de Tétouan (MAT) s'est qualifié pour les demi-finales de la Coupe du Trône de football (saison 2019-2020), en battant le Maghreb de Fès (MAS) (0-0, 7-6 t.a.b), jeudi soir au Grand stade de Tanger. Les deux équipes se sont quittées sur un nul blanc au terme du temps réglementaire et des prolongations.

A l'issue de la séance des tirs au but, la balance a penché en faveur du Moghreb de Tétouan qui s'est imposé sur le score de 7 buts à 6. Le MAT a terminé le match à dix après l'expulsion du gardien de but Yahya El Filali (118e), remplacé par le milieu de terrain Adil El Hasnaoui

Le joueur de champs s'est montré particulièrement à l'aise dans son nouveau rôle, puisqu'il s'est distingué en arrêtant deux tentatives des Fassis. Au dernier carré, le Moghreb de Tétouan croisera le fer avec le Wydad de Casablanca, tandis que le Raja de Beni Mellal affrontera l'AS FAR.

Ligue des champions

MCA-WAC, le 14 mai

Le match aller des quarts de finale de la Ligue des champions de la CAF devant opposer le Wydad de Casablanca au Mouloudia Club d'Alger se tiendra le 14 mai dans la capitale algérienne.

Le match retour aura lieu le 22 mai au Complexe Mohammed V de Casablanca, a annoncé jeudi la Commission des compétitions de la Confédération africaine de football (CAF).

Les matchs aller de la compétition se joueront les 14 et 15 mai, alors que les

matchs retour sont prévus le 22 du même mois.

Le club algérien de JS Belouizdad recevra le 15 mai l'Espérance sportive de Tunis, alors que le club égyptien d'Al-Ahly affrontera Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud.

En cas de qualification, les hommes de Faouzi Benzarti affronteront en demi-finale le vainqueur du match opposant les Tanzaniens de Simba aux Sud-Africains du Kaizer Chiefs.

Coupe de la CAF

Raja-Orlando Pirates, le 16 mai

Le Raja de Casablanca affrontera les Sud-Africains d'Orlando Pirates, dimanche 16 mai à Johannesburg, en match aller des quarts de finale de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF).

Le match retour aura lieu dimanche 23 mai à Casablanca, a indiqué la Confédération africaine de football.

Les matchs aller et retour des autres quarts de finale se dérouleront durant les mêmes dates. Ainsi l'équipe camerounaise de Coton Sport recevra en match aller le club sénégalais de Jaraaf Dakar, le CS Sfaxien de Tunisie affrontera le club algérien de JS Kabylie, tandis qu'Enyimba du Nigeria se déplacera en Egypte pour affronter Pyramids FC.

Fédération Royale Marocaine de Football
Ligue Nationale de Football Professionnel

Programme de la 16^{ème} Journée à la 20^{ème} Journée
BOTOLAPRO 1 INWI
saison sportive 2020-2021

Journée : 16						Journée : 19					
J	Date	H	Dom	Ext		J	Date	H	Dom	Ext	
D1	16 mar 11/05/21	22:00	DHJ	OCS		D1	19 sam 22/05/21	17:00	MAS	DHJ	
D1	16 mar 11/05/21	22:00	IRT	HUSA		D1	19 sam 22/05/21	19:15	RCOZ	SCCM	
D1	16 mar 11/05/21	22:00	MCO	RCOZ		D1	19 sam 22/05/21	21:30	OCS	CAYB	
D1	16 mer 12/05/21	22:00	FAR	MAS		CL 1/4F	sam 22/05/21	16:00	WAC	MCA	
D1	16 mer 12/05/21	22:00	RCA	FUS		D1	19 dim 23/05/21	17:00	FUS	FAR	
D1	16 mer 12/05/21	22:00	RSB	RCAZ		D1	19 dim 23/05/21	19:15	RCAZ	MCO	
D1	16 mer 12/05/21	22:00	SCCM	MAT		D1	19 dim 23/05/21	21:30	MAT	IRT	
						CC 1/4F	dim 23/05/21	16:00	RCA	O.P	

Journée : 17						Journée : 20					
J	Date	H	Dom	Ext		J	Date	H	Dom	Ext	
CL 1/4F	ven 14/05/21	19:30	MCA	WAC		D1	20 mar 25/05/21	21:30	OCS	HUSA	
D1	17 sam 15/05/21	17:00	OCS	IRT		D1	20 mer 26/05/21	17:00	WAC	MAS	
D1	17 sam 15/05/21	19:15	MAT	FAR		D1	20 mer 26/05/21	19:15	IRT	RCAZ	
D1	17 sam 15/05/21	21:30	RCAZ	SCCM		D1	20 mer 26/05/21	21:30	DHJ	FUS	
D1	17 dim 16/05/21	17:00	FUS	MCO		D1	20 mer 26/05/21	21:30	FAR	RCOZ	
D1	17 dim 16/05/21	19:15	MAS	RSB		D1	20 jeu 27/05/21	19:15	CAYB	MAT	
D1	17 dim 16/05/21	21:30	HUSA	CAYB		D1	20 jeu 27/05/21	21:30	SCCM	RCA	
CC 1/4F	dim 16/05/21	16:00	O.P	RCA							

Journée : 18					
J	Date	H	Dom	Ext	
D1	18 mar 18/05/21	19:15	DHJ	MAT	
D1	18 mar 18/05/21	21:30	WAC	OCS	
D1	18 mer 19/05/21	17:00	CAYB	MAS	
D1	18 mer 19/05/21	19:15	SCCM	HUSA	
D1	18 mer 19/05/21	21:30	RSB	RCOZ	
D1	18 jeu 20/05/21	17:00	IRT	FUS	
D1	18 jeu 20/05/21	19:15	MCO	RCA	
D1	18 jeu 20/05/21	21:30	FAR	RCAZ	